

Premier
plan stratégique
de développement
durable
de la collectivité
montréalaise

Avril 2005





« La Ville de Montréal se dotera d'un plan stratégique de développement durable afin de concilier, dans ses actions et initiatives, la protection de l'environnement avec le développement responsable de l'agglomération montréalaise »

(Sommet de Montréal, juin 2002).

Participez à «l'effet domino» !





Participez à «l'effet domino» !



**Mot de Gérald Tremblay, maire de Montréal et de
Alan DeSousa, membre du comité exécutif**



Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

Notre choix a toujours été clair : faire du développement durable une assise sur laquelle se construit Montréal. Pour nous, il s'agit tout simplement d'une question vitale. Nous voulons que les Montréalaises et les Montréalais puissent respirer la meilleure qualité d'air possible, bénéficier d'un environnement sécuritaire et agréable, tout en assurant la prospérité de notre métropole. Nous serons ainsi à même de transmettre à nos enfants un héritage dont ils seront fiers, un héritage que nous leur aurons collectivement bâti.

Pour Montréal, comme pour les autres métropoles du monde, les enjeux sont complexes. Les autorités publiques ont donc le devoir d'assumer un leadership en ce qui concerne les solutions à mettre de l'avant. Et pour s'assurer d'atteindre les objectifs fixés, elles doivent pouvoir compter sur des partenariats forts et une mobilisation générale de la population. C'est dans cette optique que nous avons élaboré ce *Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise*.

Ce plan représente notre contribution au mouvement planétaire qui a pris forme pour faire du développement durable une réalité et dont les moments forts ont été les Sommets de Rio et de Johannesburg. Notre démarche se situe dans le droit fil de l'*Agenda 21*, le programme d'action pour le XXI^e siècle établi par les collectivités du monde entier, unies dans un même effort pour changer les choses.

Pour mettre au point ce plan, nous sommes heureux d'avoir pu compter sur la participation de nombreux organismes de tous les secteurs d'activité, sachant qu'ils seront là aussi pour assurer sa mise en œuvre. Ce plan est encore modeste, mais nous comptons sur vous pour l'enrichir. Nous lançons donc un appel aux entreprises, aux organismes et aux individus pour qu'ils s'engagent dans le développement durable de notre métropole. Faites-nous connaître les actions que vous vous proposez d'entreprendre et visitez notre site Internet : ville.montreal.qc.ca/developpementdurable.

Ensemble, nous avons les moyens de choisir le meilleur.

Gérald Tremblay
Maire de Montréal

Alan DeSousa, FCA
Membre du comité exécutif
Responsable du développement durable et du développement économique

Participez à «l'effet domino» !





Participez à «l'effet domino» !



Remerciements

La Ville de Montréal tient à remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont été impliquées dans l'élaboration du *Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise*, particulièrement les membres du comité directeur qui ont permis de mener à bien cet ambitieux projet. Ils sont :

Pierre Bélanger, Communauté métropolitaine de Montréal
Marie-France Bérard, Environnement Canada
Richard Bonneau, Conférence régionale des élus de Montréal
Clément Demers, Chambre de commerce du Montréal métropolitain
Louis Drouin, Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de Montréal
Pierre Frattolillo, Association industrielle de l'Est de Montréal
Michel Labrecque, Vélo-Québec
Carole Marcoux, Commission scolaire de Montréal
Louise Millette, Conférence régionale des élus de Montréal
Robert Perreault, Conseil régional de l'environnement de Montréal
Jean-Pierre Reveret, Université du Québec à Montréal
Jean Rivet, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Sidney Ribaux, Équiterre

Ce document a été produit par la Direction de l'environnement, Service des infrastructures, transport et environnement, de la Ville de Montréal,

avec la collaboration de la Conférence régionale des élus de Montréal et du Conseil régional de l'environnement de Montréal.

Le comité directeur est présidé par monsieur Alan DeSousa, responsable du développement durable et du développement économique au comité exécutif de la Ville de Montréal.

Les représentants de la Ville de Montréal au sein du comité directeur sont :
Chantal Gagnon, Service des infrastructures, transport et environnement, Direction de l'environnement
Yves Provost, Service des infrastructures, transport et environnement
Marc Tremblay, Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine

L'équipe technique :

Coordination

Danielle Lussier, Ville de Montréal, Service des infrastructures, transport et environnement, Direction de l'environnement

Recherche et rédaction

François Miller, Ville de Montréal, Service des infrastructures, transport et environnement, Direction de l'environnement

André Porlier, Conseil régional de l'environnement de Montréal

Virginie Zingraff, Conférence régionale des élus de Montréal (depuis janvier 2005)

Hélène Tellier, Conférence régionale des élus de Montréal (de juin 2003 à juin 2004)

Martin Dorais, Conférence régionale des élus de Montréal (automne 2004)

Participez à «l'effet domino» !





Participez à «l'effet domino» !



Table des matières

Partie 1

Les points de repère

La petite histoire du développement durable	7
Une définition	7
L'élargissement du concept	8
Les villes et le développement durable	9
Une mouvance nationale et provinciale	9

Partie 2

Les orientations

Mobiliser les organisations et les citoyens montréalais dans le développement durable de la métropole	14
Soutenir l'action des intervenants en matière d'éducation et de sensibilisation à l'environnement et au développement durable	15
Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre	16
Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels	17
Offrir aux citoyens des services municipaux et une réglementation en matière d'environnement dans un esprit d'équité	19
Pratiquer une gestion responsable des ressources	20
Améliorer la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts	22
Adopter de bonnes pratiques de développement durable dans les entreprises, les institutions et les commerces	24
Encourager le développement de l'industrie conforme aux principes du développement durable	25
Consolider le développement résidentiel et commercial	26

Participez à «l'effet domino» !



Partie 3 Le plan d'action

Les actions de la phase de démarrage	34
L'implication souhaitée des gouvernements supérieurs	79
Les actions proposées d'ici 2009	89

Partie 4 La mise en œuvre

105

Annexes

115

Annexe 1: Déclaration de principe en matière de développement durable
Annexe 2: Détails de l'action <i>Quartiers 21</i>
Annexe 3: Description détaillée des indicateurs
Annexe 4: Liste des personnes ayant participé au processus d'élaboration du Plan



Participez à «l'effet domino» !

Les grandes étapes de l'élaboration du *Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise*

Mai à octobre 2003

- Mise sur pied du comité des partenaires et du comité Ville-arrondissements
- Mise à jour d'un diagnostic environnemental
- Signature de la *Déclaration de principe de la collectivité montréalaise en matière de développement durable*

Novembre 2003 à janvier 2005

- Définition des principaux enjeux environnementaux à Montréal
- Choix des orientations et des objectifs
- Propositions des actions à mettre en place et des moyens de réalisation

Février à avril 2005

- Adoption du plan stratégique par le comité exécutif
- Engagement de la Ville de Montréal et de ses partenaires
- Début de la mise en œuvre des actions de la phase de démarrage

À l'occasion du *Sommet de Montréal* qui s'est tenu en juin 2002, les participants à l'atelier sur la gestion intégrée de l'environnement ont convenu de la nécessité pour Montréal de se doter d'un plan stratégique en matière de développement durable.

Pour élaborer son *Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise*, la Ville de Montréal s'est associée à plusieurs organismes qui ont à cœur le développement durable de la métropole. Ceux-ci ont souligné leur engagement à travailler aux côtés de la Ville en adhérant à la *Déclaration de principe de la collectivité montréalaise en matière de développement durable*. Le contenu du plan stratégique reflète le dialogue constant qu'a entretenu la Ville de Montréal avec ces différents organismes partenaires.

En plus d'être un document d'orientation, le plan stratégique contient une série d'actions que la Ville de Montréal entend mener, particulièrement en 2005 et en 2006, pour assurer le développement durable de la métropole. Chacun ayant son rôle à jouer dans l'atteinte de cet objectif, plusieurs organismes provenant de divers secteurs d'activité se sont engagés à travailler aux côtés de la Ville de Montréal dans la réalisation de la plupart de ces actions. Somme toute, ce document est le reflet de l'effort collectif que tous ces organismes partenaires souhaitent fournir pour léguer aux générations futures une ville où il est agréable de vivre.

La mise en œuvre du plan s'échelonne sur une période de cinq ans (2005-2009). La phase de démarrage (2005-2006) est constituée des actions qui seront entreprises à court terme. Cependant, des actions à plus long terme, soit d'ici 2009, sont également proposées. Au moment opportun, les modalités de leur mise en œuvre seront détaillées.

Un suivi des progrès à l'aide d'indicateurs permettra de mesurer les avancées des différentes actions ainsi que l'état de l'environnement montréalais dans son ensemble. Ces indicateurs ont été développés par un comité de pilotage dirigé par le Conseil régional de l'environnement de Montréal. Sur la base de ces résultats, un retour sur les stratégies d'action et le calendrier est prévu afin de faire les ajustements qui pourraient s'imposer.

Le Plan, dont le contenu repose sur une information actuelle, n'est pas statique. La réalité étant par essence changeante, le *Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise* se veut donc un document évolutif et dynamique.

ville.montreal.qc.ca/developpementdurable

Sur ce site, vous trouverez :

- les détails sur le processus d'élaboration du *Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise*;
- la version intégrale du Plan;
- quelques conseils pour intégrer le développement durable à votre mode de vie quotidien.

Participez à «l'effet domino» !



Les principes directeurs
Le <i>Plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise</i> s'appuie sur quatre principes directeurs. Ceux-ci constituent autant de lignes de force qui teinteront l'ensemble des actions menées dans le cadre du plan.
Une collectivité au cœur du développement durable
L'ensemble de la collectivité montréalaise est interpellé pour la mise en œuvre du développement durable. Son implication doit se construire autour d'un processus démocratique, transparent et participatif.
Une meilleure qualité de vie
Le développement durable vise l'épanouissement social et l'amélioration de la qualité de vie dans les quartiers montréalais.
Une protection accrue de l'environnement
Au-delà de la protection des ressources pour en assurer l'exploitation, la protection de l'environnement suppose la prévention de la pollution et la protection des milieux naturels pour préserver l'équilibre des écosystèmes.
Une croissance économique durable
Une gestion optimale des ressources naturelles, humaines et financières favorise une croissance économique durable. Dans cette optique, les organismes et les consommateurs doivent se responsabiliser.

La démarche entourant l'élaboration et la mise en œuvre du *Plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise* s'inscrit dans la lignée du document intitulé *Plan d'action sur le développement durable – État de la situation en environnement, orientations et interventions proposées*. Élaboré de façon concertée et déposé en avril 2002 par la Conférence régionale des élus de Montréal (anciennement le Conseil régional de développement de l'île de Montréal), ce document brosse un portrait de l'environnement à Montréal, en plus de proposer une série de 64 interventions prioritaires.



Participez à «l'effet domino» !

Structure du document

Un dialogue continu

Le plan stratégique s'est construit sur la base des travaux de deux comités :

- Le **comité directeur**, qui est composé d'un nombre restreint de représentants de la société civile ayant un intérêt marqué pour le développement durable. Ses membres ont participé à l'ensemble du processus d'élaboration du plan.
- Le **comité des partenaires**, qui est composé d'organismes représentant les principales sphères de la société civile et de représentants des services municipaux et des arrondissements.

Partie I – Les points de repère

La première partie du Plan présente d'abord le concept de développement durable; le contexte de son émergence, sa définition et son ancrage à l'échelle urbaine. Elle brosse également un bref portrait des réalités environnementale, sociale et économique de l'île.

Partie II – Les orientations

La deuxième partie présente les dix grandes orientations du Plan en précisant pour chacune les objectifs à atteindre. Quatre de ces orientations sont considérées comme prioritaires et font l'objet d'un effort particulier dans la phase de démarrage (2005-2006)

Partie III – Le plan d'action

La troisième partie présente en détail les actions qui seront menées pour concrétiser les objectifs du Plan. Une attention particulière est portée aux actions qui seront mises de l'avant dans la phase de démarrage.

Partie IV – La mise en œuvre

La quatrième partie présente les mesures qui seront prises pour assurer le suivi de la mise en œuvre du Plan.

« La concertation et la recherche d'un consensus permettraient aux collectivités locales de s'instruire au contact des habitants et des associations locales, civiques, communautaires, commerciales et industrielles, et d'obtenir l'information nécessaire à l'élaboration des stratégies les plus appropriées. Grâce au processus de concertation, les ménages prendraient davantage conscience des questions liées au développement durable ». (CNUED, 1992, Agenda 21, chapitre 28).

Participez à «l'effet domino» !





Participez à «l'effet domino» !



1

Les points de repère

Participez à «l'effet domino» !





Participez à «l'effet domino» !



Pourquoi parle-t-on de développement durable?
Quelques chiffres...

Population mondiale

- 6 milliards d'êtres humains aujourd'hui, environ 10 milliards vers 2050.
- Chaque jour dans le monde, près de 180 000 personnes viennent accroître la population urbaine.

Source : Banque mondiale, ONU

Ressources naturelles

- 20 % de la population mondiale consomme 80 % des ressources naturelles.

Source : OCDE

Réerves mondiales d'eau douce

- 1,5 milliard d'humains n'ont pas accès à l'eau potable. Ils seront 5 milliards en 2025.

Source : PNUF

Réerves énergétiques

- 40 ans pour le pétrole.

Source : Statistical Review of World Energy, 2004

Santé

- 840 millions de personnes dans le monde sont sous-alimentées.

Source : FAO

- Espérance de vie...
au Canada : 79 ans
en Haïti : 52 ans
au Mali : 41 ans

Source : OMS

La petite histoire du développement durable

Les premières réflexions visant à réconcilier le développement économique et social avec la protection de l'environnement ont graduellement fait surface à partir de la fin des années 1960. À Stockholm, en 1972, la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement humain introduisait un modèle de développement économique basé sur la satisfaction des besoins plutôt que sur une augmentation incontrôlée de l'offre. On parlait alors d'« écodéveloppement », un concept qui intégrait l'équité sociale et la prudence écologique aux modèles de développement. Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement et le Programme des Nations Unies pour le Développement sont tous deux nés de cette réflexion.

Au cours des années 1980, l'avancée des connaissances scientifiques, couplée à la médiatisation de phénomènes environnementaux, telle la détérioration de la couche d'ozone, la désertification ou les pluies acides, ont mis en évidence l'urgence d'agir pour la planète. L'Union internationale pour la conservation de la nature fut la première en 1980 à employer le terme *Sustainable Development*, que l'on traduit à l'époque par « développement soutenable ».

Une définition

Le concept de développement durable a été popularisé en 1987, lors de la publication du rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Commission Brundtland) intitulé *Notre avenir à tous*. Défini comme

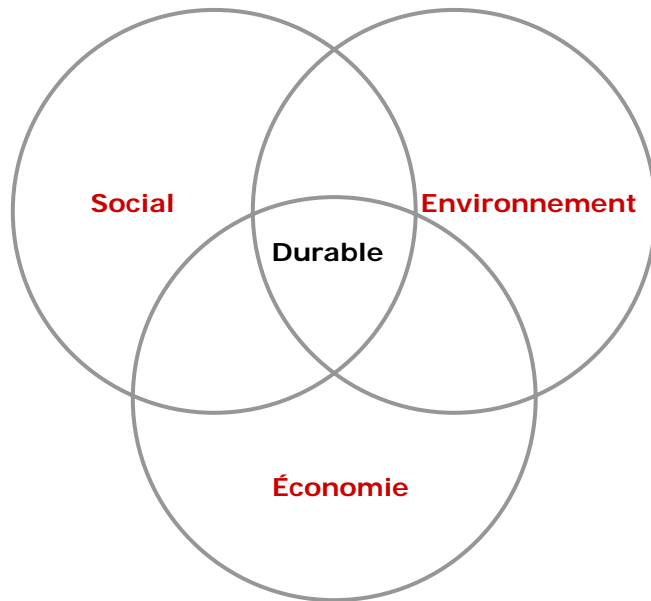
« un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations à venir de répondre aux leurs »,

le développement durable suppose un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable (figure 1) tout en reposant sur une nouvelle forme de gouvernance qui encourage la mobilisation et la participation de tous les acteurs de la société au processus de décision.

Participez à « l'effet domino » !



Figure 1. Les trois sphères du développement durable



L'approche *Qualité*

Dans une perspective de développement durable, toute action mise en place par une organisation (construction d'infrastructures, production de biens, de services, etc.) va de pair avec une approche de qualité. Bien que cette approche soit généralement perçue comme plus coûteuse, c'est davantage la non-qualité qui, à long terme, s'avère onéreuse tant pour les organismes publics que privés.

Le concept de développement durable fut consacré définitivement lors du *Sommet de la Terre* de Rio en 1992. C'est à cette occasion que furent adoptés la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique, la Convention cadre sur les changements climatiques, la Déclaration de Rio et le Programme d'action pour le XXI^e siècle. Ce dernier, également connu sous le nom d'Agenda 21, constitue un programme d'action global de mise en œuvre du développement durable à l'échelle planétaire.

L'élargissement du concept

Depuis le Sommet de Rio sur l'environnement et l'économie de 1992, le développement durable pose la question de la pérennité en termes écologique, économique et social. Depuis peu, cependant, cette vision tend à s'élargir en intégrant la dimension de la culture. En préparation au Sommet de Johannesburg, le gouvernement du Québec affirmait dans une déclaration conjointe :

« Nous estimons qu'une préoccupation en faveur du développement durable doit faire une place importante à la promotion et à la transmission des cultures et des traditions aux générations futures, et cela en vue de préserver la diversité culturelle sur la planète »
(Déclaration commune des régions partenaires (Bavière, Haute-Autriche, Québec, Shandong, Cap Occidental) en faveur du développement durable, 2002).

La culture, mode d'expression privilégié des civilisations, étend la compréhension du développement durable au-delà des considérations « biologiques » (environnement sain, satisfaction des besoins vitaux, etc.) pour mettre plus d'accent sur les relations qualitatives entre les humains.



Participez à «l'effet domino» !

Les villes et le développement durable : quelques repères historiques

Depuis le Sommet de Rio (1992), plusieurs événements de portée internationale ont confirmé le rôle de premier plan des villes dans l'atteinte du développement durable.

1994 : Aalborg

Première conférence des villes durables européennes. « Chaque ville étant différente, c'est à chacune qu'il appartient de trouver son propre chemin pour parvenir à la durabilité. Nous devons intégrer les principes de la durabilité à nos politiques urbaines locales » (Charte d'Aalborg).

1996 : Lisbonne

Deuxième conférence des villes durables européennes.

1996 : Istanbul

Conférence des Nations Unies sur les établissements humains Habitat II. Les organismes supra-nationaux manifestent un souci de travailler en collaboration avec les villes. La conférence fut conclue par la Déclaration d'Istanbul sur les établissements humains.

1997 : Kyoto

Conférence mondiale sur l'effet de serre, le climat et l'énergie. On y adopte un accord de principe, l'accord de Kyoto.

2000 : Hanovre

Suite de Aalborg et Lisbonne. Dans l'appel de Hanovre, les villes prennent des engagements sur l'intégration des politiques et la mise au point d'outils de réalisation et de suivi.

2002 : Johannesburg – Rio +10

Sommet mondial sur le développement durable. Dix ans après le Sommet de Rio, les participants font état du peu d'avancées dans plusieurs domaines.

Les villes et le développement durable

La tendance globale à l'urbanisation allant en augmentant, les villes sont de plus en plus interpellées par les grandes conventions internationales puisqu'elles consomment des ressources en abondance et exercent des pressions grandissantes sur les écosystèmes. Le développement durable offre, dans cette perspective, une approche permettant d'aborder de façon plus efficiente les transformations profondes et accélérées qu'ont connues les villes au cours des dernières décennies. Il permet également d'apporter des réponses aux nombreux défis que les agglomérations doivent affronter en matière de transport, de logement, d'urbanisme, de développement économique, d'environnement, etc.

Avant le Sommet de Rio, les réflexions sur les enjeux du développement durable avaient tendance à se concentrer sur des thématiques sectorielles telles que l'énergie, transport, etc., oubliant quelque peu de s'intéresser au lieu même où s'expriment ces enjeux : la ville.

Depuis 1992, et conformément au chapitre 28 de l'*Agenda 21*, plusieurs villes du monde s'engagent dans une démarche d'**Agenda 21 local**. Il s'agit du processus par lequel une ville travaille de concert avec tous les acteurs de la communauté pour élaborer et mettre en œuvre un plan d'action concret qui assure le développement durable de son territoire. Selon le International Council on Local Environmental Initiatives (ICLEI), en 2002, 101 villes nord-américaines (dont 14 canadiennes) avaient entrepris une démarche d'Agenda 21 local, comparativement à près de 5300 dans les pays d'Europe.

Une mouvance nationale et provinciale

La démarche de Montréal fait écho à un élan généralisé qui vise à intégrer les principes de développement durable aux appareils gouvernementaux du Québec et du Canada.

Le gouvernement du Canada a entre autres publié un *Guide de l'écogouvernement* pour aider les ministères et organismes à préparer leurs stratégies de développement durable. Ces stratégies font l'objet de vérification par la commissaire à l'environnement et au développement durable (CEDD) du Bureau du vérificateur général du Canada. De plus, afin d'assurer la direction stratégique des priorités du gouvernement fédéral en matière d'environnement et de développement durable, Environnement Canada est chargé de diriger le Comité de coordination pour l'environnement et le développement durable (CCEDD) ainsi que le Réseau interministériel des stratégies de développement durable.

Au Québec, le Comité interministériel sur le développement durable (CIDD) travaille déjà depuis plus de dix ans à faire inscrire le développement durable dans l'action de chaque ministère et organisme membre. En outre, la consultation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs portant sur un *Plan de développement durable du Québec* se veut une confirmation de l'engagement du gouvernement envers le développement durable. Ce plan s'articule autour d'un *avant-projet de loi sur le développement durable* qui devrait instaurer, au sein de l'administration publique, un cadre officiel de gouvernance. Cet avant-projet de loi prévoit en effet un ensemble de principes et de mesures dont une stratégie de développement durable, des indicateurs, des rapports annuels, l'instauration

Participez à « l'effet domino » !



Des changements démographiques en vue

Le développement durable doit être considéré à la lumière des changements démographiques qui affecteront la société québécoise et montréalaise au cours des prochaines décennies. Le vieillissement de la population, couplé à une faible natalité, classent le Québec parmi les nations du monde à très faible taux de croissance démographique. En plus de laisser présager un tarissement des fonds publics, ce phénomène risque de restructurer plusieurs secteurs de notre économie et d'exercer une pression financière grandissante sur le régime de santé. Les impacts sur les villes québécoises seront manifestement majeurs et celles-ci doivent s'engager dès à présent dans une réflexion prospective et stratégique pour mieux guider leur action à long terme.

d'un poste de commissaire au développement durable, la création d'un fonds vert et l'introduction d'un nouveau droit dans la *Charte des droits et libertés de la personne*.

Enfin, mentionnons que la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), le ministère de l'Environnement (MENV) ainsi que le ministère des Affaires municipales et de la Métropole (MAMM) concluaient en 2002 une *Entente de communauté sur le développement durable*. D'une durée de cinq ans, cette entente encadre les relations entre la CMM et les ministères concernés, détermine des objectifs communs et définit une série d'engagements de la CMM et du gouvernement du Québec dans les domaines suivants : espaces bleus et verts, assainissement de l'air et des eaux usées et gestion des matières résiduelles.

« Ce sont les collectivités locales qui construisent, exploitent et entretiennent les infrastructures économiques, sociales et environnementales, qui surveillent les processus de planification, qui fixent les orientations et la réglementation locales en matière d'environnement et qui apportent leur concours à l'application des politiques de l'environnement adoptées à l'échelon national ou infranational. Elles jouent, au niveau administratif le plus proche de la population, un rôle essentiel dans l'éducation, la mobilisation et la prise en compte des vues du public en faveur d'un développement durable » (CNUED, 1992, *Agenda 21*, Chapitre 28).



Participez à «l'effet domino» !



2

Les orientations

Participez à «l'effet domino» !





Participez à «l'effet domino» !



Le *Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise* comprend dix orientations. À chacune correspondent des objectifs à atteindre et des actions pour y arriver. Ces actions sont détaillées dans la partie 3.

Parmi ces dix orientations, les partenaires du plan stratégique en ont ciblé quatre comme étant prioritaires. Les orientations prioritaires sont celles sur lesquelles les actions seront concentrées dans une phase de démarrage (2005-2006).

Participez à «l'effet domino» !



Orientation

Mobiliser les organisations et les citoyens montréalais dans le développement durable de la métropole

Le développement durable ne peut prendre forme sur le territoire que s'il est réellement porté par tous les acteurs concernés. C'est pourquoi, au-delà de l'initiative, la Ville de Montréal met au cœur de sa stratégie l'association des organisations et des citoyens dans le développement durable de la métropole.

Pour que chacun à son niveau prenne part et perpétue ainsi cette démarche amorcée, il est important de multiplier les lieux et moyens permettant aux partenaires et aux citoyens de s'engager dans des actions concrètes. Mais parce qu'une bonne compréhension des enjeux du territoire est également nécessaire à la mise en œuvre du développement durable, ces mêmes acteurs doivent aussi avoir l'occasion de mettre en valeur et de partager leurs expériences. Il s'agit, en outre, d'offrir à chacun la possibilité de débattre de ses perceptions quant aux progrès réalisés et de la spécificité qu'il entend donner au développement durable de Montréal. En cela, les événements à caractère environnemental et les initiatives locales, qui visent la responsabilisation de tous, sont d'excellents relais pour modeler une compréhension commune et des actions cohérentes.

Objectifs

- Impliquer les citoyens dans la mise en œuvre du développement durable.
- Favoriser la participation de la population montréalaise dans l'élaboration de plans, de politiques, de règlements relatifs à l'environnement.
- Accroître le nombre d'entreprises, de commerces et d'institutions participant à la mise en œuvre du *Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise*.

Charte montréalaise des droits et responsabilités

Ville de Montréal, en cours d'élaboration

La proposition de Charte montréalaise des droits et responsabilités établit notamment que Montréal, dans un effort collectif avec les citoyens et les citoyennes, doit porter une attention particulière à la qualité de vie démocratique, à la vie économique et sociale, à la vie culturelle, à l'environnement et au développement durable, à la sécurité des citoyens et des citoyennes ainsi qu'à l'offre de services municipaux de qualité.

Le comité exécutif de la Ville de Montréal a donné mandat à l'Office de consultation publique de procéder à des consultations publiques sur le projet de Charte montréalaise des droits et responsabilités. Les consultations ont eu lieu et l'Office de consultation publique de Montréal a rendu public son rapport le 15 juin 2004. L'administration municipale étudie actuellement les recommandations de l'Office.



Participez à «l'effet domino» !

Orientation

Soutenir l'action des intervenants en matière d'éducation et de sensibilisation à l'environnement et au développement durable

L'éducation et la sensibilisation ont pour but de susciter des changements dans les comportements du public visé en améliorant la compréhension de certains enjeux. Au Québec, on fait état d'une multitude d'activités éducatives menées dans le domaine de l'environnement et du développement durable. Les succès que remportent ces intervenants en terme de prise de conscience des citoyens et des institutions, les amènent à être considérés aujourd'hui comme des leviers essentiels à la mise en oeuvre d'un développement local durable.

Cependant, les notions de développement durable et de respect de l'environnement demeurent encore nébuleuses pour la plupart des citoyens, en dépit des nombreux efforts faits pour venir à bout d'habitudes souvent bien ancrées. Bien qu'ils soient particulièrement actifs, les intervenants dans le domaine doivent en effet répondre à des impératifs de plus en plus complexes tout en opérant dans un contexte d'insécurité financière. Il s'agit donc de s'appuyer sur cette force vive, en l'encourageant efficacement à poursuivre ses actions dans le domaine de l'éducation et de la sensibilisation à l'environnement dans une perspective de développement durable.

Objectifs

- Assurer la continuité et la cohésion des actions entreprises par les intervenants en éducation et en sensibilisation à l'environnement et au développement durable.
- Susciter et soutenir la réalisation d'initiatives de développement durable.

Participez à «l'effet domino» !



Orientation prioritaire

Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre

Les recherches actuelles en matière de qualité de l'air indiquent que, en plus de provoquer l'épuisement de ressources non renouvelables, la majeure partie des émissions atmosphériques susceptibles de la dégrader est attribuable à la consommation d'énergie produite par les combustibles fossiles. Ainsi, à Montréal, les rejets du secteur industriel, commercial, résidentiel et des transports ont-ils des implications sur la qualité de vie et la santé publique.

En effet, bien que la présence de certains polluants atmosphériques les plus communs ait diminué par le biais de la réglementation, l'augmentation continue des concentrations d'ozone et de particules fines reste préoccupante. Ces substances sont à l'origine des épisodes de pollution atmosphérique, connus sous le nom de smog urbain, affectant particulièrement les jeunes enfants, les personnes âgées et les personnes souffrant d'asthme. En 2003, trois épisodes de smog ont été rapportés.

La maîtrise des émissions industrielles, commerciales et résidentielles doit donc se poursuivre. Dans le secteur des bâtiments par exemple, une grande part des émissions provient du chauffage et de la climatisation. Au cours des dernières années notamment, l'utilisation de poêles à bois en milieu résidentiel est devenue une source de pollution atmosphérique croissante dans la région de Montréal.

L'utilisation de véhicules motorisés génère une importante quantité de gaz à effet de serre (GES), responsables dans une perspective globale des changements climatiques actuels. À titre d'exemple, 25 % des émissions de GES au Canada proviennent du secteur des transports dont les 2/3 sont imputables aux véhicules particuliers. Malheureusement, à Montréal comme dans d'autres agglomérations nord-américaines, l'usage des voitures individuelles ne cesse de croître tandis qu'une augmentation du transport de marchandises se fait sentir, entraînant un plus grand nombre de véhicules légers et lourds parcourant le réseau urbain. Un renversement de cette tendance est donc nécessaire afin de donner aux Montréalais un environnement de qualité.

La Canada et le protocole de Kyoto

Le 17 décembre 2002, le gouvernement du Canada annonçait la ratification du *Protocole de Kyoto* à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Il a en outre réitéré son engagement envers le protocole de Kyoto dans le discours du Trône du 5 octobre 2004.

La mise en vigueur du *Protocole de Kyoto* a eu lieu le 16 février 2005. Au terme du Protocole, le Canada a convenu d'abaisser ses émissions de gaz à effet de serre de 6 % en deçà des niveaux de 1990 au cours de la première période d'engagement (2008-2012), ce qui équivaut à une réduction des émissions de 240 MT par rapport aux projections des émissions liées au statu quo pour 2010.

Objectifs

- Réduire les émissions atmosphériques générées par les industries, les commerces et les institutions sur le territoire montréalais.
- Réduire les émissions atmosphériques générées par les ménages montréalais.
- Réduire l'impact des émissions des véhicules légers et lourds à Montréal.
- Favoriser le développement de transports alternatifs à l'automobile.



Participez à «l'effet domino» !

Orientation prioritaire

Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels

Appliquée à la ville, l'idée de développement durable a mené naturellement à l'étude de la morphologie des villes et de la densité des agglomérations. Le développement de la grande région de Montréal s'est, à ce titre, caractérisé par un étalement du territoire urbain et un type d'habitat résidentiel de faible densité.

Cette forme urbaine est en effet associée à différentes dégradations environnementales, notamment en ce qu'elle induit généralement de grandes pertes de milieux naturels, d'espaces verts et de terres agricoles. On comptait déjà entre 1945 et 1976 un peu plus de 2000 hectares de milieux humides perdus le long du Saint-Laurent au profit de l'occupation humaine. Une des conséquences de cette urbanisation sur la qualité de vie des citoyennes et citoyens de Montréal est de les priver de l'accès et de l'usage du fleuve Saint-Laurent et des occasions de découvrir les écosystèmes naturels qui font la richesse de cette ville.

De plus, l'un des principaux problèmes liés à cet étalement urbain est l'utilisation accrue des véhicules motorisés. Ce phénomène a des conséquences en termes de pollution sonore, visuelle et atmosphérique en plus d'entraîner d'autres inconvénients comme la congestion et l'insécurité routière.

Il s'agit donc pour assurer la qualité du cadre de vie de tous les Montréalais, à la fois de prendre des mesures qui amélioreront leur bien-être, mais également d'entreprendre une réflexion plus globale sur une nouvelle organisation spatiale de la ville. En ce sens, il apparaît notamment important de consolider les milieux résidentiel et commercial existants, en particulier autour des transports en commun. Il semble en outre indispensable d'interpeller la collectivité locale et de lui offrir la possibilité de reconquérir son patrimoine naturel et bâti dans une perspective de développement durable.

Objectifs

- Accroître les occasions de contact avec la nature.
- Favoriser la récupération des usages associés aux activités récréatives en rive.
- Diminuer les sources de pollution sonore.
- Améliorer les conditions d'hygiène et de salubrité dans les bâtiments.
- Réduire la présence d'herbe à poux en milieu urbain.

Participez à «l'effet domino» !



Autres plans, programmes et politiques relatifs à la qualité des milieux de vie

Le projet de Politique du patrimoine*Ville de Montréal, en cours d'élaboration*

Par son projet de Politique du patrimoine, la Ville de Montréal entend faire suite à ses engagements au *Sommet de Montréal*. Visant à guider et à stimuler le développement culturel, économique et urbain de Montréal, la Politique se doit donc de faire état d'une approche municipale axée sur le développement durable, la reconnaissance des particularités identitaires de la Ville et de ses arrondissements, la création d'un cadre de vie de qualité, l'acquisition des connaissances et leur transmission, incluant celle des savoir-faire dont le patrimoine est issu et dont la sauvegarde est tributaire.

Dans cette optique, la Politique envisage l'action municipale selon deux grands axes :

- La mise en place d'un *système d'organisation de l'action en patrimoine*;
- La concrétisation de cette organisation dans l'exercice de ses rôles de propriétaire et de gestionnaire, où elle devra faire preuve d'exemplarité.

Source : *Projet de politique du patrimoine 2004*.

La stratégie municipale en matière d'habitation*Ville de Montréal, en cours d'élaboration*

La Stratégie vise un équilibre entre le développement du stock de logements et la conservation de l'habitat existant. Elle s'articule pour cela autour de trois grands axes : assurer une offre résidentielle équilibrée, améliorer l'habitat et le cadre de vie et promouvoir le développement résidentiel.

La stratégie d'intervention en habitation, souscrivant aux principes du développement durable, prévoit ainsi:

- la gestion à long terme de la croissance, en alliant le développement du stock de logements et la conservation de l'habitat existant afin de consolider le territoire urbanisé;
- le maintien d'une société inclusive, où la diversité sociale, à l'échelle de la ville, des arrondissements et des projets, garantit une communauté viable, capable de soutenir une offre diversifiée de services.

Elle mise en outre sur une étroite collaboration avec les intervenants en matière d'habitation.

La stratégie d'inclusion du logement abordable*Ville de Montréal, en cours d'élaboration*

Pour fournir aux Montréalais des milieux de vie de qualité, diversifiés et complets, la Ville de Montréal s'est fixé comme objectif dans son plan d'urbanisme de stimuler la construction de logements à coût abordable pour les ménages à revenu faible ou modeste, afin d'atteindre une proportion d'environ 30 % des nouvelles constructions résidentielles.

La Ville poursuivra donc l'élaboration d'une stratégie d'inclusion du logement abordable qui viendra renforcer et compléter les actions déjà en cours à cet égard. Ainsi, les constructeurs seront incités à produire des logements dont le coût de revient est inférieur au marché de référence, par des concepts urbains et architecturaux de qualité mais plus économiques, tout en respectant la viabilité financière des projets et les échéanciers de réalisation. De même, les propriétaires institutionnels et gouvernementaux de grands terrains seront invités à intégrer les objectifs de la stratégie dans le cadre de la vente ou du développement de leur site. Cette production de logements abordables pourra être couplée à des subventions variant selon les revenus de la clientèle visée.

Source : *Plan d'urbanisme, 2004*.



Participez à «l'effet domino» !

Orientation

Offrir aux citoyens des services municipaux et une réglementation en matière d'environnement dans un esprit d'équité

À Montréal, depuis la fusion municipale, la responsabilité en matière de gestion de ressources telles que la gestion des matières résiduelles par exemple, relève de plusieurs niveaux de l'administration (arrondissements, Ville et Communauté métropolitaine de Montréal). Ainsi, la réglementation et les services dans le domaine de la gestion des matières résiduelles varient d'un arrondissement à l'autre, en particulier au niveau de la collecte sélective et des matières recyclables. Par exemple, les immeubles de neuf logements et plus n'ont pas accès à la collecte sélective dans certains arrondissements. Il est donc primordial dans une perspective d'équité, d'offrir une réglementation et des services municipaux de base aux résidents de l'ensemble du territoire montréalais.

Objectifs

- Harmoniser les règlements environnementaux dans les arrondissements.
- Offrir davantage de services axés sur la protection de l'environnement dans les quartiers défavorisés à cet égard.

Le Règlement relatif à l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041)

En raison des risques que présentent les pesticides pour la santé humaine et la qualité de l'environnement des Montréalais, le conseil municipal a adopté à l'unanimité le 26 avril 2004 un règlement visant à interdire l'utilisation des pesticides à l'extérieur des bâtiments. Toutefois, malgré cette interdiction, certains produits jugés non toxiques ou certaines situations exceptionnelles nécessitant l'utilisation de pesticides peuvent être autorisés par un arrondissement. Ce règlement est applicable au plus tard le 27 avril 2005 sur l'ensemble du territoire de Montréal.

Participez à «l'effet domino» !



Orientation prioritaire

Pratiquer une gestion responsable des ressources

Un logement montréalais produit quotidiennement près de trois kilogrammes de matières résiduelles. Bien que l'on ait noté une progression du taux de récupération depuis l'implantation de la première collecte sélective, cette amélioration reste insuffisante par rapport aux quantités de plus en plus importantes de déchets qui sont envoyés à l'enfouissement. Cette augmentation continue de déchets a des répercussions sur l'intégrité de l'environnement. Elle menace également la qualité de vie des citoyens notamment à cause des émanations de bruit et de poussières que les activités d'enfouissement sanitaire provoquent. C'est pourquoi il est de la responsabilité de chacun de contribuer à une réduction substantielle des quantités de matières résiduelles à éliminer.

La consommation d'eau des Québécois est l'une des plus élevées au monde. Cette consommation se traduit par d'importants volumes d'eau usée à traiter. À cet égard, bien que la qualité des cours d'eau se soit généralement améliorée depuis la mise en place d'installations d'assainissement, des efforts supplémentaires doivent être consentis afin de réduire davantage les contaminations. De nombreux raccordements croisés (raccordement d'un égout sanitaire domestique à un égout pluvial), par exemple, acheminent des rejets domestiques non traités dans les cours d'eau.

Cette tendance globale à la surconsommation se retrouve également dans la quantité d'énergie dépensée dans les secteurs industriel, commercial, institutionnel et résidentiel montréalais, notamment au niveau des bâtiments (chauffage, climatisation, etc.). Pourtant, il existe de nombreuses façons pour chacun d'intervenir de façon responsable en adoptant des mesures d'efficacité énergétique, qui s'accompagnent souvent d'une réduction de la facturation et d'une amélioration du confort, de la productivité ainsi que de la durée de vie des équipements.

Objectifs

- Réduire la quantité de matières résiduelles produites et destinées à l'enfouissement.
- Diminuer la consommation d'eau potable.
- Doter la métropole d'infrastructures d'eau potable plus performantes.
- Accroître la qualité des eaux usées rejetées.
- Appuyer les mesures de réduction de la consommation énergétique.



Participez à «l'effet domino» !

Autres plans, programmes et politiques relatifs à la gestion des ressources

Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles*Communauté métropolitaine de Montréal, adopté en 2004*

Le PMGMR adhère aux principes énoncés dans la *Politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles* de 1998-2008 et fixe au secteur municipal, l'objectif de récupérer et de valoriser 60 % des matières résiduelles. Un objectif qui se veut ambitieux si l'on se réfère au précédent taux de récupération de 2001 qui atteignait 17 %. La série de mesures proposées dans le PMGMR s'appuie directement sur la stratégie des 3RV-E (réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation et élimination). Le PMGMR entend laisser en outre aux municipalités leur autonomie dans la gestion des matières résiduelles et privilégie l'approche volontaire pour recueillir l'adhésion des citoyens aux principes édictés.

Politique de gestion de l'eau*Ville de Montréal, adoptée en 2003*

La Politique de gestion de l'eau annonce une série de mesures visant à améliorer le réseau d'infrastructures, soit :

- la création d'un programme de réhabilitation des infrastructures et de restructuration des services de l'eau;
- l'instauration d'une démarche évolutive de consolidation budgétaire des coûts de l'eau et de rééquilibrage de la tarification visant à regrouper tous les coûts reliés aux divers services de l'eau;
- l'implantation dans les entreprises industrielles, les commerces et les institutions d'une tarification assistée par compteurs;
- l'instauration de systèmes et d'outils de gestion capables de structurer toutes les facettes du service de l'eau.

La loi sur l'efficacité énergétique du Canada

Adoptée en 1992, cette loi prévoit l'élaboration et la mise en application de règlements concernant les niveaux de rendement énergétique minimaux des matériels consommateurs d'énergie, l'étiquetage et la collecte de données sur la consommation d'énergie. Le premier règlement sur l'efficacité énergétique entré en vigueur en 1995 établit les normes d'efficacité énergétique pour un vaste éventail de matériels consommateurs d'énergie importés ou fabriqués au Canada et expédiés d'une province à l'autre. Ce règlement, administré par le ministère des Ressources naturelles du Canada, a depuis fait l'objet de plusieurs modifications.

Office de l'efficacité énergétique : oee.nrcan.gc.ca

Les lois et règlements du gouvernement du Québec en matière d'efficacité énergétique

Le Québec a aussi sa propre réglementation sur les matériels consommateurs d'énergie. En effet, l'Agence de l'efficacité énergétique du Québec est responsable de l'application de la loi et du règlement visant à ce que des appareils d'usage courant (principalement les appareils ménagers) répondent à des normes pour limiter leur consommation énergétique (*Loi sur l'efficacité énergétique d'appareils fonctionnant à l'électricité ou aux hydrocarbures* et *Règlement sur l'efficacité énergétique d'appareils fonctionnant à l'électricité ou aux hydrocarbures*). L'adoption en 1983 de la *Loi sur l'économie de l'énergie dans le bâtiment* s'attache à la performance énergétique des nouvelles constructions. Dans la lignée de cette loi, l'Agence a en outre participé à la rédaction d'un code modèle de l'énergie pour les habitations et les bâtiments.

Agence de l'efficacité énergétique : www.aee.gouv.qc.ca

Participez à «l'effet domino» !



Orientation

Améliorer la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts

Les cours d'eau entourant l'île, les bois, les arbres bordant les rues, les parcs et les espaces verts sont quelques-uns des éléments qui composent le patrimoine vert et bleu des Montréalais. Parmi eux se trouvent des milieux naturels qui jouent un rôle significatif au regard de la viabilité des écosystèmes et du maintien de la diversité biologique en tant qu'habitats et lieux d'alimentation, de nidification et de reproduction essentiels pour la faune et la flore. En plus de leur valeur intrinsèque, des recherches montrent également les services que rendent ces milieux naturels, certaines espèces végétales en particulier, en absorbant les polluants atmosphériques et en assainissant les eaux de ruissellement. En outre, dans le contexte urbain qui est le nôtre, ces milieux naturels et ces espaces verts représentent pour beaucoup de Montréalais une chance unique de bénéficier d'un contact avec la nature, mais aussi de paysages d'intérêt et de lieux de détente et de loisirs.

Cependant, le territoire montréalais, qui est déjà très développé, a perdu des sites à fort potentiel de diversité biologique au cours de la dernière décennie. Entre 1994 et 2001, les surfaces boisées ont en effet subi des pertes annuelles de l'ordre de 70 à 75 hectares. La pollution, la canalisation ou l'assèchement et l'artificialisation des berges ont par ailleurs entamé la valeur écologique des rives, des milieux humides et des milieux hydriques du territoire.

Si certains des milieux naturels de l'île de Montréal font heureusement l'objet d'une protection et d'une mise en valeur, la pression continue du développement industriel et résidentiel implique davantage d'efforts en ce sens. À l'heure actuelle, seuls 3 % du territoire seraient susceptibles de respecter les critères propres aux milieux naturels : la pérennité de ces écosystèmes, qui ne bénéficient actuellement pas de protection, reste donc fragile.

Objectifs

- Protéger les milieux naturels existants.
- Consolider le rôle et la protection des grands parcs.
- Accroître la superficie verte de Montréal.



Participez à «l'effet domino» !

Autres plans, programmes et politiques relatifs aux milieux naturels et espaces verts

Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels*Ville de Montréal, adoptée en 2004*

Montréal est la première ville canadienne à se doter d'une telle Politique. Elle entend ainsi s'approcher de l'objectif des 8 % de protection prescrit dans la Stratégie québécoise sur les aires protégées notamment en doublant la surface terrestre protégée de Montréal. Pour y arriver, la Ville a choisi de concentrer ses interventions sur les milieux naturels des parcs déjà existants, les écoterritoires (au nombre de 10) et les milieux riverains et aquatiques d'intérêt écologique.

Il s'agira en particulier :

- de maximiser la biodiversité et d'augmenter la superficie des milieux naturels protégés à Montréal;
- d'assurer la pérennité des milieux naturels dans les parcs et de favoriser la consolidation et la viabilité des écosystèmes présents;
- de favoriser une meilleure intégration des écosystèmes et des paysages naturels dans les milieux de vie.

En outre, il faut signaler que le Plan d'urbanisme de Montréal précise que les nouveaux projets devront tenir compte, par leur aménagement, des préoccupations de nature environnementale.

Politique de l'arbre*Ville de Montréal, en cours d'élaboration*

Cette Politique en cours d'élaboration se veut un énoncé clair des engagements de la Ville de Montréal à l'égard des arbres et de la forêt urbaine. Misant sur l'intégration de nouvelles technologies pour en améliorer la survie, elle veut contribuer au maintien du patrimoine arboricole municipal. Ses principaux objectifs sont donc :

- d'élaborer un plan de végétalisation par arrondissement pour l'ensemble du territoire montréalais;
- d'assurer la survie, le développement et la pérennité de la forêt urbaine montréalaise;
- d'optimiser l'utilisation des ressources humaines et financières affectées à la gestion de la forêt urbaine dans une optique de développement durable;
- de favoriser la concertation de l'ensemble des intervenants dont les actions ont un impact sur la forêt urbaine.

Réseau des grands parcs

Le projet de Réseau des grands parcs, émanant du *Sommet de Montréal*, vise la création de liens physiques permettant de relier les grands parcs : pistes cyclables, circuit par transport collectif et désignation de liens routiers.

Ce projet est toutefois plus englobant et vise aussi d'autres actions, notamment :

- définir la vocation principale de chacun des grands parcs et de leurs différentes composantes;
- évaluer les milieux naturels situés dans les parcs et les espaces verts et faire des milieux les plus significatifs des aires protégées sous gestion écologique en cohérence avec la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels*;
- établir une approche de gestion intégrée s'appliquant à l'ensemble des grands parcs de la ville et tenant compte, notamment, de la sensibilité et de la fragilité de l'environnement;
- améliorer l'accessibilité sous toutes ses formes pour faire profiter les citoyens des infrastructures en place;
- assurer une meilleure intégration du réseau au milieu urbain.

Réseau bleu de Montréal

Afin de mettre en valeur le caractère insulaire de Montréal et de permettre à la population de jouir de la présence de l'eau, la Ville entend poursuivre, en collaboration avec l'ensemble de ses partenaires, notamment les gouvernements du Canada et du Québec, ainsi que la Communauté métropolitaine de Montréal, le développement d'un réseau bleu à l'échelle de l'archipel montréalais. Le projet vise particulièrement à améliorer la protection et les conditions d'utilisation des rives et des cours d'eau entourant Montréal, de même qu'à fournir à ses citoyens une meilleure accessibilité et une variété d'activités répondant à leurs besoins. Le projet consiste aussi à améliorer le réseau navigable et les liens entre les circuits riverains existants (cyclables, piétonniers et fluviaux).

Participez à « l'effet domino » !



Orientation prioritaire

Adopter de bonnes pratiques de développement durable dans les entreprises, les institutions et les commerces

En raison de sa situation géographique, de la nature de ses activités industrielles et de la densité de sa population, l'île de Montréal est grandement concernée par la gestion des risques pour la population et l'environnement. Aujourd'hui, pour faire face aux exigences de plus en plus grandes en matière de protection de l'environnement, un nombre croissant d'entreprises et organismes publics adoptent des politiques et des modes de gestion environnementales. Mis en place sur une base volontaire, un système de gestion environnementale (SGE) est un ensemble de procédures qui vise à poser des actions de réduction des impacts environnementaux des activités, produits ou services d'une entreprise, d'un commerce ou d'une institution. Outre l'amélioration de la performance environnementale et de l'image de l'entreprise, une telle démarche peut créer un avantage concurrentiel et de meilleures conditions de travail pour les employés.

En 1996, dans le but de les aider à instaurer des SGE, l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO) publiait ses premières normes axées sur la gestion des incidents environnementaux. La plus populaire, ISO 14 001 repose sur les principes de conformité réglementaire, d'amélioration continue de la performance environnementale et sur la prévention de la pollution. Près de quarante entreprises sont ainsi certifiées ISO 14 001 sur l'île de Montréal. Cependant, le manque de ressources humaine et financière, d'expertise et les lacunes en terme de formation et de sensibilisation des membres de la direction et des employés à de tels projets, demeurent encore des freins à la généralisation des bonnes pratiques dans les entreprises et les institutions.

Objectifs

- Améliorer la prévention des sinistres liés aux activités industrielles.
- Favoriser l'adoption d'un système de gestion environnementale dans les entreprises, les institutions et les commerces.
- Favoriser l'adoption de pratiques et de processus décisionnels (politique d'achat, évaluation environnementale stratégique, analyse du cycle de vie, etc.) qui correspondent aux principes du développement durable.



Participez à «l'effet domino» !

Orientation

Encourager le développement de l'industrie conforme aux principes du développement durable

Tout en devant répondre à des critères de performance économique, l'industrie se trouve de plus en plus invitée à utiliser des technologies « propres » permettant de réduire les niveaux de pollution et la consommation des ressources. Dans cette optique, l'innovation et le déploiement technologiques sont des outils incontournables pour réconcilier un développement économique équitable et la protection de l'environnement. La biotechnologie moderne, par exemple, offre de nouvelles approches pour la mise au point de produits et de procédés industriels plus propres (décontamination des sols, traitement de l'eau, élaboration de nouveaux combustibles, réduction d'émission de GES, etc.).

Dans ce contexte, la recherche et le développement menant à la durabilité, doivent être davantage soutenus. Mais parce que ces changements technologiques rapides peuvent aussi s'avérer à double tranchant, ce processus d'innovation doit se faire de façon cohérente et transparente. En particulier, des échanges plus importants et efficaces entre l'industrie et les chercheurs, mais aussi les pouvoirs publics, les organisations environnementales et la population sont indispensables afin d'encourager le développement et l'utilisation de ces projets, et ce, tant à l'échelle nationale qu'internationale.

Objectifs

- Soutenir la mise en valeur de l'expertise montréalaise en matière d'environnement et de développement durable.
- Privilégier la recherche et le développement à l'égard de problématiques de développement durable.

Participez à « l'effet domino » !



Stratégie et plan d'action en développement économique

Ville de Montréal, en cours d'élaboration

Point de départ de cette stratégie, le consensus établi au *Sommet de Montréal* proposait de faire de Montréal, une ville exemplaire en terme de qualité de vie, d'innovation et de savoir. La Ville cherche donc à accélérer sa croissance économique et à établir des partenariats avec les gouvernements en se basant sur le savoir et l'innovation, la haute technologie et la productivité, la culture, la qualité de vie et l'environnement des affaires.

La Stratégie positionne ainsi ses actions sur six grands axes :

- Amplifier le rôle de Montréal comme ville de savoir et d'innovation;
- Accélérer le développement des secteurs stratégiques et maintenir une économie diversifiée et productive;
- Consolider et développer Montréal comme métropole culturelle et ville festive et sportive;
- Renforcer la qualité de vie, protéger le patrimoine bâti et naturel et maintenir un niveau élevé de sécurité;
- Accentuer la vocation de Montréal comme ville internationale et cosmopolite ouverte aux affaires et propice au succès;
- Promouvoir les atouts de Montréal.

Le plan d'action quant à lui, se centre sur les responsabilités directes de la Ville et de ses arrondissements tout en mettant à contribution leurs propres leviers. Il enjoint ainsi les gestionnaires et le personnel à :

- assurer des services municipaux efficaces,
- accélérer la mise en œuvre des actifs,
- déployer un réseau performant de services aux entreprises,
- soutenir des initiatives stratégiques de développement sectoriel,
- mettre en valeur les atouts de Montréal.

Source : Document de consultation, 2004.



Participez à «l'effet domino» !



Orientation

Consolider le développement résidentiel et commercial

À Montréal, l'étalement urbain et la fragmentation de la population, des services et des pôles d'emploi qui en découle, rendent difficiles la consolidation des activités sur l'île et l'optimisation des réseaux de transports en commun. Dans ce contexte, l'agglomération montréalaise devra indéniablement son développement durable à la consolidation des zones stratégiques existantes, la revitalisation des anciens quartiers et l'amélioration de la qualité de vie des milieux résidentiels.

Cependant, un tel développement immobilier est en partie hypothéqué par la contamination des sols. Selon une cartographie de l'incidence de la contamination sur l'île de Montréal, 68 % du territoire de Montréal serait associé à une incidence faible de contamination des sols, 10 % à une incidence modérée et 22 % à une incidence élevée. De nombreux sites demeurent ainsi en attente d'une requalification, faute de connaissance approfondie du niveau de contamination et de moyens de réhabilitation efficaces, rapides et à coûts raisonnables. L'impact de la contamination des sols à Montréal est effectivement avant tout économique et financier. Les coûts élevés de décontamination, estimés à près de 600 000 \$ pour un hectare, freinent la reconstruction et incitent les promoteurs à mettre en valeur les terrains peu ou pas contaminés, majoritairement situés en périphérie de Montréal.

Objectifs

- Renforcer le Centre et les pôles d'emploi.
- Consolider et densifier les quartiers montréalais.
- Favoriser la réhabilitation des sols contaminés.

Le programme de réhabilitation des sols contaminés du gouvernement du Québec

De 1998 à 2003, le programme Revi-Sols a permis de soutenir la réalisation de 132 projets à Montréal. 206 hectares de terrains contaminés ont ainsi été réhabilités grâce à une enveloppe de 60 millions de dollars de subvention. La valeur totale des projets immobiliers se chiffre à environ 1,9 milliard de dollars, comprenant, entre autres, la construction de 5 600 logements. Ce programme a été prolongé jusqu'en mars 2005 par une injection additionnelle de 15 millions de dollars.

Source : *Plan d'urbanisme, 2004*

Participez à «l'effet domino» !



Synthèse des orientations et des objectifs

ORIENTATION

Mobiliser les organisations et les citoyens dans le développement durable de la métropole

Objectifs

- Impliquer les citoyens dans la mise en œuvre du développement durable.
- Favoriser la participation de la population dans l'élaboration de plans, de politiques, de règlements relatifs à l'environnement.
- Accroître le nombre d'entreprises, de commerces et d'institutions participant à la mise en œuvre du *Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise*.

ORIENTATION

Soutenir l'action des intervenants en matière d'éducation et de sensibilisation à l'environnement et au développement durable

Objectifs

- Assurer la continuité et la cohésion des actions entreprises par les intervenants en éducation et en sensibilisation à l'environnement et au développement durable.
- Susciter et supporter la réalisation d'initiatives de développement durable.

ORIENTATION PRIORITAIRE

Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre

Objectifs

- Réduire les émissions atmosphériques générées par les industries, les commerces et les institutions sur le territoire montréalais.
- Réduire les émissions atmosphériques générées par les ménages montréalais.
- Réduire l'impact des émissions des véhicules légers et lourds à Montréal.
- Favoriser le développement des transports alternatifs à l'automobile.

ORIENTATION PRIORITAIRE

Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels

Objectifs

- Accroître les occasions de contact avec la nature.
- Favoriser la récupération des usages associés aux activités récréatives en rive.
- Diminuer les sources de pollution sonore.
- Améliorer les conditions d'hygiène et de salubrité dans les bâtiments.
- Réduire la présence d'herbe à poux en milieu urbain.

ORIENTATION

Offrir aux citoyens des services municipaux et une réglementation en matière d'environnement dans un esprit d'équité

Objectifs

- Harmoniser les règlements environnementaux dans les arrondissements.
- Offrir davantage de services axés sur la protection de l'environnement dans les quartiers défavorisés à cet égard.



Participez à «l'effet domino» !

ORIENTATION PRIORITAIRE

Pratiquer une gestion responsable des ressources

Objectifs

- Réduire la quantité de matières résiduelles produites et destinées à l'enfouissement.
- Diminuer la consommation d'eau potable.
- Doter la métropole d'infrastructures d'eau potable plus performantes.
- Accroître la qualité des eaux usées rejetées.
- Appuyer les mesures de réduction de la consommation énergétique.

ORIENTATION

Améliorer la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts

Objectifs

- Protéger les milieux naturels existants.
- Consolider le rôle et la protection des grands parcs.
- Accroître la superficie verte de Montréal.

ORIENTATION PRIORITAIRE

Adopter de bonnes pratiques de développement durable dans les entreprises, les institutions et les commerces

Objectifs

- Améliorer la prévention des sinistres liés aux activités industrielles.
- Favoriser l'adoption d'un système de gestion environnementale dans les entreprises, les institutions et les commerces.
- Favoriser l'adoption de pratiques et de processus décisionnels (politique d'achat, évaluation environnementale stratégique, analyse du cycle de vie, etc.) qui correspondent aux principes du développement durable.

ORIENTATION

Encourager le développement de l'industrie conforme aux principes du développement durable

Objectifs

- Soutenir la mise en valeur de l'expertise montréalaise en matière d'environnement et de développement durable.
- Privilégier la recherche et le développement à l'égard de problématiques de développement durable.

ORIENTATION

Consolider le développement résidentiel et commercial

Objectifs

- Renforcer le Centre et les pôles d'emploi.
- Consolider et densifier les quartiers montréalais.
- Favoriser la réhabilitation des sols contaminés.

Participez à «l'effet domino» !





Participez à «l'effet domino» !



3

Le plan d'action

Participez à «l'effet domino» !





Participez à «l'effet domino» !



Les actions qui découlent du *Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise* seront mises en œuvre en deux temps :

La phase de démarrage est constituée des actions qui sont associées aux quatre orientations prioritaires. Elle s'échelonne de 2005 à la fin de 2006. Chacune de ces actions fait l'objet d'une fiche détaillée. L'objectif de la phase de démarrage est de concentrer les efforts sur un nombre limité d'actions parmi la diversité des interventions possibles.

Pour certaines actions de la phase de démarrage, seule la Ville de Montréal possède les outils nécessaires pour leur mise en œuvre. D'autres, au contraire, mettent à contribution dans un effort commun, la Ville de Montréal et les organismes partenaires.

À plus long terme, soit d'ici 2009, d'autres actions sont proposées. Les modalités de leur mise en œuvre seront précisées au moment opportun.

Des interventions qui relèvent des gouvernements supérieurs sont également définies. La Ville de Montréal et les organismes partenaires ont établi de façon consensuelle que ces interventions pourraient contribuer au développement durable de Montréal.

Participez à «l'effet domino» !



Les actions de la phase de démarrage

La phase de démarrage est constituée d'actions qui s'amorceront en 2005 et en 2006.

Action 1.1	Participer aux grands événements à caractère environnemental
Action 1.2	Élaborer une stratégie montréalaise globale sur les gaz à effet de serre (GES)
Action 1.3	Éliminer la marche au ralenti inutile des véhicules
Action 1.4	Réduire les espaces de stationnement au Centre
Action 1.5	Minimiser la circulation automobile de transit sur le mont Royal (parcours Camillien-Houde et Remembrance)
Action 1.6	Accroître les infrastructures pour l'utilisation du vélo
Action 1.7	Favoriser le développement de l'autopartage
Action 1.8	Implanter en milieu de travail des mesures favorisant le transport durable (transports en commun, covoiturage, vélo, marche)
Action 1.9	Accroître l'utilisation des véhicules écoénergétiques et (ou) à carburant propre
Action 1.10	Implanter des projets <i>Quartiers 21</i>
Action 1.11	Multiplier les points de contact avec l'eau
Action 1.12	Harmoniser les services de gestion des matières résiduelles
Action 1.13	Élaborer un plan directeur de gestion des matières résiduelles
Action 1.14	Implanter des mesures de réduction et de récupération des matières résiduelles dans les institutions, les commerces et les industries
Action 1.15	Mettre en place des mesures de réduction et de récupération des matières résiduelles dans les lieux publics
Action 1.16	Adhérer à des programmes pour passer à une consommation d'eau plus efficace
Action 1.17	Contrôler les usages illicites de l'eau
Action 1.18	Développer un programme ciblé d'élimination des raccordements croisés
Action 1.19	Mettre en place des mesures pour passer à une consommation d'énergie plus efficace
Action 1.20	Créer et animer un réseau d'échanges sur le développement durable
Action 1.21	Implanter un système de gestion environnementale
Action 1.22	Mettre en place une gestion écologique du milieu naturel des grands parcs
Action 1.23	Intégrer des critères de développement durable dans les processus décisionnels et l'achat de biens et de services
Action 1.24	Mettre sur pied un concours de design industriel axé sur la réduction de la quantité de déchets à traiter



Participez à «l'effet domino» !

Orientation

Mobiliser les organisations et les citoyens montréalais dans le développement durable de la métropole

Action 1.1

Participer aux grands événements à caractère environnemental

Description sommaire

De nombreux événements de sensibilisation et de mobilisation portant sur des thèmes liés au développement durable ont déjà cours à Montréal. Ces événements contribuent à sensibiliser les Montréalaises et les Montréalais aux problématiques environnementales et aux actions qu'ils peuvent prendre. Cette action vise à accroître le nombre d'organismes participant à ces événements afin d'en amplifier le rayonnement. Les événements ciblés pour la phase de démarrage sont :

La journée mondiale de l'eau (22 mars)

À l'occasion de cette journée, les États sont invités à sensibiliser le public par divers moyens, à la problématique de l'eau. De multiples activités sont organisées partout dans le monde pour souligner l'événement autour d'un thème qui varie chaque année. En 2005, la journée internationale de l'eau intitulée « De l'eau pour la vie » marquera le début de ce que l'Assemblée générale des Nations Unies a appelé une décennie internationale de l'action (pour l'eau) (2005-2015).

Détails : www.worldwaterday.org

Le jour de la Terre (22 avril)

Cet événement suscite un large engouement puisqu'il est célébré dans 184 pays. Le jour de la Terre est progressivement devenu la semaine puis le mois de la Terre pour laisser place à la fois à des activités de grande envergure, capables de toucher un large public et à des projets privés de plus petite taille, menés par des écoles, des groupes d'employés et des groupes communautaires.

Détails : www.jourdelaterre.org

La journée de l'air pur (8 juin)

Cette initiative communautaire se décline en diverses activités partout au Canada et a pour objectif de faire la promotion de l'air pur et de la santé.

Détails : www.journeedelairpur.com

La journée En ville, sans ma voiture (22 septembre)

Cette journée est l'occasion d'appuyer la nécessité d'agir contre les nuisances générées par la croissance du trafic motorisé en milieu urbain. L'opération se concrétise par la fermeture à la circulation automobile d'un certain périmètre de la ville, laissant ainsi place aux modes de transport actifs et aux transports en commun.

Détails : www.amt.qc.ca

La semaine de la Féria du vélo de Montréal (semaine du 31 mai)

C'est l'occasion d'inaugurer de nouvelles installations pour les cyclistes, d'organiser des journées spéciales de mobilisation et des activités particulières dédiées aux cyclistes et à la vie urbaine avec des partenaires dont : Un Tour la Nuit, le Défi métropolitain, l'Opération vélo-boulot et le Tour de l'Île, un des plus grands rassemblements cyclistes au monde.

Détails : www.velo.qc.ca

Participez à « l'effet domino » !



Les semaines nationales du commerce équitable (deux premières semaines de mai)

Ces deux semaines visent à rappeler au public de s'informer et de passer à l'action en achetant des produits issus du commerce équitable.
Détails : www.transfair.ca, www.equiterre.org

La semaine québécoise de réduction des déchets (en octobre)

Cet événement fait la promotion de la réduction à la source, du réemploi et de la consommation responsable pour limiter la production de matières résiduelles.
Détails : www.reseausourceries.org

Ces événements offrent diverses façons de s'impliquer :

- en faisant la promotion de l'événement et du thème abordé dans sa communauté et parmi ses employés;
- en organisant une activité.

Contribution de la Ville et des arrondissements de Montréal

- ✓ Participer annuellement à au moins six grands événements à caractère environnemental.

Contribution des partenaires

- ✓ Participer annuellement à au moins un grand événement à caractère environnemental supplémentaire. Poursuivre la participation aux grands événements à caractère environnemental.

Grandes étapes

Échéancier proposé	Grandes étapes	Livrables
En continu à partir d'avril 2005	Diffuser l'information relative aux grands événements à caractère environnemental auprès des organismes partenaires	Diffusion de l'information à l'aide du bulletin électronique
	Assurer le suivi des engagements qui ont été pris	Participation accrue des partenaires

Retombées

- Environnementales :** Gestes concrets en vue de la protection de l'environnement.
- Sociales :** Mobilisation d'un nombre croissant de citoyens et d'organismes aux grands enjeux de développement durable.
- Économiques :** Contribution au rayonnement de la métropole, entre autres pour les événements à résonance internationale.

Résultat attendu pour 2005-2006

- Participation annuelle de la Ville et des arrondissements à au moins six grands événements à caractère environnemental.

Indicateurs d'action

- Nombre de partenaires participant annuellement à au moins un grand événement à caractère environnemental supplémentaire.
- Nombre de partenaires poursuivant leur participation aux grands événements à caractère environnemental.



Participez à «l'effet domino» !

Orientation

Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre

Action 1.2

Élaborer une stratégie montréalaise globale sur les gaz à effet de serre

Description sommaire

Souvent à l'avant-scène de l'actualité, la question des gaz à effet de serre et des changements climatiques préoccupe de plus en plus de Montréalaises et de Montréalais. La Ville de Montréal a d'ailleurs appuyé publiquement le protocole de Kyoto, qui prévoit la réduction des GES de 6 % par rapport au niveau de 1990, et ce, d'ici 2012. *Pour appuyer l'effort des gouvernements canadiens et québécois en la matière, la Ville de Montréal compte élaborer une stratégie globale afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre générées sur son territoire, tant par ses activités que par l'ensemble de la collectivité.* Dans un premier temps, cet exercice permettra de dresser un bilan des émissions et, dans un deuxième temps, d'établir une stratégie d'action concertée pour la Ville de Montréal.

Contribution de la Ville et des arrondissements de Montréal

- ✓ Élaborer un plan d'action et débiter dès janvier 2006 l'implantation de mesures afin de réduire les gaz à effet de serre générés par les activités municipales.

Grandes étapes

Échéancier proposé	Grandes étapes	Livrables
Volet « Ville de Montréal »		
Octobre 2004 – juin 2005	Mettre à jour l'inventaire des émissions de GES générées par l'appareil municipal montréalais	Inventaire des émissions de GES
	Inventorier les mesures prévues ou déjà en place	Inventaire des mesures
	Rechercher des sources de financement auprès des gouvernements fédéral et provincial pour élaborer la stratégie et mettre en œuvre les recommandations	Budget de planification et de réalisation
Juin – décembre 2005	Élaborer un plan d'action par secteurs d'activité et (ou) par services municipaux et (ou) arrondissements	Plan d'action
Janvier 2006	Amorces la mise en œuvre des mesures au sein de l'appareil municipal	Implantation des mesures

Participez à «l'effet domino» !



Échéancier proposé	Grandes étapes	Livrables
Volet « collectivité montréalaise »		
Janvier – juin 2006	Faire un inventaire des émissions de GES générées sur le territoire montréalais	Inventaire des émissions de GES
Juin – décembre 2006	Élaborer un plan d'action	Plan d'action
Janvier 2007	Amorcer la mise en œuvre des mesures	Implantation des mesures

Retombées

- Environnementales :** Diminution des émissions de gaz à effet de serre.
- Sociales :** Contribution de la collectivité montréalaise à l'effort international de réduction des gaz à effet de serre.
- Économiques :** Réalisation d'économie énergétique et développement de l'expertise afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Résultats attendus pour 2005-2006

- Élaboration par la Ville d'un plan d'action pour réduire les GES générés par les activités municipales.
- Implantation par la Ville des mesures afin de réduire les gaz à effet de serre générés par les activités municipales à partir de janvier 2006.



Participez à «l'effet domino» !

Orientation

Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre

Action 1.3

Éliminer la marche au ralenti inutile des véhicules

Description sommaire

La marche au ralenti inutile des véhicules est une habitude de conduite qui entraîne le gaspillage d'une quantité importante de carburant en plus de nuire à la qualité de l'air, à la santé des citoyens tout autant qu'au fonctionnement du moteur des véhicules. Chaque 10 minutes de marche au ralenti gaspille au moins un dixième de litre de carburant et un véhicule qui tourne au ralenti en hiver produit deux fois plus de polluants qu'il en produit immédiatement après un « démarrage à froid ». Cette action vise à développer une campagne de sensibilisation et à modifier le cadre réglementaire en vue d'éliminer la marche au ralenti inutile des véhicules. La campagne s'adresse à des clientèles multiples : la population montréalaise en général, les employés municipaux, les employés des organismes partenaires et les parents dont les enfants fréquentent une école montréalaise.

Contribution de la Ville et des arrondissements de Montréal

- ✓ Réaliser une campagne de sensibilisation à la marche au ralenti inutile des véhicules auprès des employés municipaux dès l'automne 2005.
- ✓ Modifier la réglementation existante sur le territoire de Montréal concernant la marche au ralenti inutile des véhicules de façon à la rendre plus facile d'application à l'été 2005.
- ✓ Coordonner la campagne de sensibilisation à la marche au ralenti inutile des véhicules.

Contribution des partenaires

- ✓ Participer à la campagne de sensibilisation à la marche au ralenti inutile des véhicules.

Grandes étapes

Échéancier proposé	Grandes étapes	Livrables
Volet sensibilisation		
Mars – mai 2005	Planifier le programme et identifier des partenariats	Budget de réalisation
Juin – décembre 2005	Préparer le matériel de sensibilisation (affiches et dépliants)	Trousse de sensibilisation
	Préparer la campagne de sensibilisation : plan de communication et de formation à la marche au ralenti	Plan de communication
Janvier 2006 – juin 2006	Réaliser la campagne de sensibilisation qui s'appuie sur des partenariats	Campagne de sensibilisation

Ressources naturelles Canada a réalisé une trousse appelée *Wô les moteurs* qui fournit du matériel de communication pour créer une campagne anti-ralenti.

La Ville de Montréal et le Syndicat des cols bleus ont réalisé un projet intitulé *Si j'route pas, j'coupe le moteur* visant à éliminer le ralenti inutile des moteurs par la voie d'une campagne de sensibilisation des chauffeurs et opérateurs de la Ville de Montréal.

Participez à «l'effet domino» !



Échéancier proposé	Grandes étapes	Livrables
Volet réglementaire		
Juin 2005	Modifier la réglementation existante sur le territoire de Montréal concernant la marche au ralenti inutile des véhicules de façon à la rendre plus facile d'application	Nouveau règlement sur la marche au ralenti inutile des véhicules
Septembre 2005 – mars 2006	Former les policiers et les agents de stationnement qui seront chargés de l'application de la réglementation modifiée	Personnel formé pour l'application de la réglementation
Avril 2006	Mettre en application la nouvelle réglementation par étapes	Règlement en application

Retombées

Environnementales : Amélioration de la qualité de l'air et diminution des émissions de gaz à effet de serre.

Sociales : Amélioration de la qualité de vie dans les quartiers.

Économiques : Diminution des coûts de carburant.

Résultats attendus pour 2005-2006

- Réalisation d'une campagne de sensibilisation à la marche au ralenti inutile des véhicules auprès des employés municipaux dès l'automne 2005.
- Modification de la réglementation existante sur le territoire montréalais concernant la marche au ralenti inutile des véhicules à l'été 2005.
- Coordination de la campagne.

Indicateur d'action

- Nombre de partenaires participant à la campagne de sensibilisation au ralenti inutile des véhicules.



Participez à «l'effet domino» !

Orientation

Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre

Action 1.4

Réduire les espaces de stationnement au Centre

Description sommaire

La facilité ou la difficulté de se garer à proximité du travail influence fortement le choix du mode de transport pour s'y rendre. Or, l'offre importante de stationnement à prix abordable au Centre est un des incitatifs directs à l'utilisation de la voiture. Cette action vise d'une part à éliminer au moins 2000 unités de stationnement illégaux dans l'arrondissement de Ville-Marie. D'autre part, cette action vise aussi à proposer, à moyen terme, des mesures ciblées favorisant la réduction de certains types de stationnement au Centre.

Contribution de la Ville et des arrondissements de Montréal

- ✓ Réduire les stationnements extérieurs illégaux de 2000 unités dans l'arrondissement de Ville-Marie d'ici le début 2007.

Grandes étapes

Échéancier proposé	Grandes étapes	Livrables
Unités de stationnement illégaux		
Janvier 2005 à janvier 2007	Inventaire, émission de constats et fermeture des différents parcs de stationnement illégaux	Inventaire, constats et élimination de stationnements illégaux
Politique de stationnement		
2005	Réaliser, dans le cadre de l'élaboration du Plan de transport, une étude de stationnement visant la quantification de l'offre de stationnement	
2005 – 2006	Élaborer une politique de stationnement pour le Centre	Politique de stationnement
2006	Mettre en œuvre la politique	Mesures ciblées

Retombées

Environnementales : Réduction éventuelle du nombre de véhicules et réduction des émissions de GES.

Sociales : Amélioration de la qualité de vie dans les quartiers centraux.

Économiques : Augmentation de l'attrait du Centre en raison de la qualité de son aménagement. Accroissement de la valeur foncière. Augmentation des déplacements en transports en commun.

Résultat attendu pour 2005-2007

- Réduction des stationnements extérieurs illégaux de 2000 unités dans l'arrondissement de Ville-Marie d'ici le début 2007.

Participez à «l'effet domino» !



Orientation

Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre

Action 1.5

Minimiser la circulation automobile de transit sur le mont Royal (chemins Camillien-Houde et Remembrance)

Arrondissement historique et naturel du mont Royal

L'attribution par le gouvernement du Québec d'un double statut d'arrondissement historique et naturel au mont Royal constitue une première au Québec. Ce statut juridique national confirme l'importance symbolique et historique de la montagne dans la mémoire collective de Montréal, mais aussi du Québec. Ce statut reconnaît aussi les efforts de sauvegarde et de mise en valeur consentis par les Montréalais depuis plusieurs décennies et ouvre la voie à une protection renouvelée du patrimoine historique, paysager et naturel du mont Royal.

Certaines parties du mont Royal sont aménagées en parc et relèvent du domaine public, alors que d'autres sont occupées par des cimetières, des institutions de haut niveau (universités, hôpitaux et lieux de pèlerinage) ou des secteurs résidentiels. En vertu des dispositions de la *Loi sur les biens culturels du Québec*, toute subdivision ou tout morcellement de terrain, toute modification à l'aménagement, à l'implantation, à la destination ou à l'usage d'un immeuble, toute modification à son apparence extérieure ou démolition partielle ou totale, ainsi que toute signalisation, tout affichage et toute nouvelle construction, requièrent l'autorisation du ministre de la Culture et des Communications du Québec.

Description sommaire

Le mont Royal est un lieu à la fois marquant de Montréal et prisé par les résidents et les visiteurs. Depuis 1988, c'est aussi un site du patrimoine de la Ville de Montréal, un arrondissement historique et naturel (recoupant en partie cinq arrondissements municipaux) en voie de classement par le gouvernement du Québec et, depuis peu, un écoterritoire. La protection du patrimoine bâti et naturel est à la base de cette mise en valeur. Les chemins Camillien-Houde et Remembrance sont empruntés par la circulation de transit, principalement la semaine aux heures de pointe.

La mise à jour du plan de mise en valeur du mont Royal doit disposer à moyen terme des enjeux d'accessibilité et de circulation pour la montagne dont ceux des chemins Camillien-Houde et Remembrance. *Les actions proposées à court terme visent à expérimenter des solutions afin de réduire la circulation de transit tout en préservant l'accessibilité au parc pour le transport collectif et d'urgence, contribuant ainsi à la solution plus large.*

Contribution de la Ville et des arrondissements de Montréal

✓ Réaliser annuellement au moins une intervention pilote à partir de 2005.

Grandes étapes

Échéancier proposé	Grandes étapes	Livrables
Intervention pilote		
Mars – juillet 2005	Définir, évaluer les mesures possibles afin de réduire la circulation de transit en tenant compte des caractéristiques de ce parc et proposer des interventions pilote à mettre en place	Propositions des mesures
Automne 2005	Réaliser une intervention pilote	Intervention pilote
Hiver 2005 – 2006	Évaluer l'intervention pilote et ajuster le cas selon les résultats	Rapport d'évaluation
Été 2006	Réaliser une intervention pilote	Intervention pilote



Participez à «l'effet domino» !

Échéancier proposé	Grandes étapes	Livrables
Études sur la restriction de la circulation et l'accessibilité des transports collectifs et alternatifs		
Mars – décembre 2005	Étude de circulation et d'aménagement de ce parcours Proposition de réaménagement de du chemin	Étude
2006-2010	Mise en place des mesures	Réaménagement du parcours

* Cet échéancier est conditionnel à l'émission d'un mandat d'exécution.

Retombées

- Environnementales :** Préservation du milieu naturel et du corridor boisé.
- Sociales :** Amélioration de la qualité de vie des résidents et des utilisateurs du parc.
- Économiques :** Consolidation du patrimoine de Montréal.

Résultat attendu pour 2005-2006

- Réalisation annuelle par la Ville et les arrondissements d'au moins une intervention pilote à partir de 2005.

Participez à «l'effet domino» !



Orientation

Action 1.6

Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre

Accroître les infrastructures pour l'utilisation du vélo

Description sommaire

En 1992, le magazine *Bicycling* désignait Montréal comme la ville cyclable par excellence d'Amérique du Nord. Dans les faits, plus de 500 000 cyclistes utilisent le vélo au moins une fois par semaine. Plus de 140 000 d'entre eux l'utilisent comme moyen de transport principal ou occasionnel. Le réseau cyclable montréalais, qui s'est principalement développé durant les années 1980, est long de près de 350 kilomètres¹.

La Ville de Montréal reconnaît le vélo comme une composante essentielle du transport durable puisqu'il offre une solution de remplacement à l'automobile. En plus d'avoir des effets bénéfiques sur la santé, la pratique du vélo est un mode de transport non polluant et relativement accessible à tous. Le Plan d'urbanisme prend le parti du vélo en promettant d'« assurer la desserte aux secteurs d'activité et l'accès aux infrastructures de transport collectif en complétant le réseau panmontréalais de voies cyclables ». De plus, la Ville de Montréal prévoit approuver un plan d'action vélo au cours de l'année 2005 qui sera intégré au Plan de transport.

Cette action vise à joindre les efforts de la Ville de Montréal et des organismes partenaires afin de développer les infrastructures associées à l'utilisation du vélo.

Opération vélo-boulot

L'Opération vélo-boulot cherche par des actions concrètes à ce que les employeurs et les propriétaires d'immeubles favorisent les déplacements à vélo de leurs employés et de leurs locataires. L'organisme a ainsi mis sur pied un programme d'aide pour l'installation de supports à vélos pour les différents usagers. Après une évaluation des besoins de l'entreprise, une estimation du nombre de supports, du modèle, du lieu de l'implantation, est proposée ainsi qu'une évaluation des coûts, avant l'installation des stationnements par l'Opération vélo-boulot. Des ateliers en entreprises comportant des informations sur les pistes cyclables, les stationnements à vélos, les variantes du cocktail transport sont également offerts. Pour plus de détails : www.velo.qc.ca/veloboulot

Contribution de la Ville et des arrondissements de Montréal

- ✓ Ajouter au moins 50 kilomètres de piste cyclable au réseau panmontréalais d'ici la fin 2006.
- ✓ Installer au moins 1000 supports pour vélos d'ici la fin 2006.

Contribution des partenaires

- ✓ Installer de nouveaux supports pour vélos d'ici la fin 2006.

¹ Informations tirées du mémoire de Vélo Québec sur la version préliminaire du Plan d'urbanisme de Montréal, 2004.



Participez à «l'effet domino» !

Grandes étapes

Échéancier proposé	Grandes étapes	Livrables
Printemps 2005	Entreprendre la mise en oeuvre du plan d'action vélo au centre-ville de Montréal	Mesures favorisant les cyclistes au centre-ville de Montréal
Été 2005	Amorcer la réalisation des projets de voies cyclables associés au programme d'infrastructures Canada-Québec	Réaménagement de la voie cyclable dans l'axe de la rue Notre-Dame entre les rues Honoré-Beaugrand et Peel Aménagement d'un lien cyclable sur la rue d'Argenson dans l'arrondissement du Sud-Ouest reliant la piste des Berges et la piste du canal de Lachine
Printemps 2005	Consolider la Route verte	Réaménagement du lien cyclable entre Montréal et Laval au pont de l'Île Perry dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville
Automne 2005 – décembre 2006	Élaborer le plan vélo de Montréal et commencer les réalisations	Stratégies de développement du vélo à Montréal

Retombées

- Environnementales** : Amélioration de la qualité de l'air et diminution des émissions de GES.
Sociales : Incidence bénéfique sur la santé publique.
Économiques : Économie sur les frais de transport et baisse des coûts de santé.

Résultats attendus pour 2005-2006

- Ajout par la Ville d'au moins 50 kilomètres de piste cyclable au réseau panmontréalais.
- Installation d'au moins 1000 supports pour vélos.

Indicateur d'action

- Nombre de partenaires ayant installé de nouveaux supports pour vélos.

Participez à «l'effet domino» !



Orientation

Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre

Action 1.7

Favoriser le développement de l'autopartage

Description sommaire

L'« autopartage » ou la « voiture libre-service » est un service de mobilité avancé, qui offre la flexibilité d'une voiture tout en éliminant la nécessité pour ses adhérents d'en posséder une. Le partage de véhicules est une formule qui permet à plusieurs personnes d'utiliser un même véhicule, à tour de rôle, à partir d'une flotte mise à leur disposition. *Cette action vise à créer des conditions favorables à l'augmentation de l'utilisation des services d'autopartage par les entreprises et les individus.*

Contribution de la Ville et des arrondissements de Montréal

- ✓ Intégrer cette action dans le Plan de transport.
- ✓ Expérimenter des solutions dans au moins un arrondissement ciblé tout en assurant les opérations d'entretien de la voie publique d'ici la fin 2005.

Grandes étapes

Échéancier proposé	Grandes étapes	Livrables
Avril – octobre 2005	Étudier, avec les arrondissements intéressés, les différentes possibilités pour développer ce service Évaluer les modèles de tarification	Lieux d'expérimentation de nouvelles solutions
Novembre 2005 – mars 2006	Expérimenter des solutions pratiques	Solutions pratiques
Avril – septembre 2006	Évaluer le succès de ces mesures	Mesures efficaces et durables

Retombées

Environnementales : Réduction de l'augmentation du nombre de véhicules et réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Sociales : Amélioration de la qualité de vie dans les quartiers.

Économiques : Diminution des coûts de transport pour les abonnés du service d'autopartage.

Résultats attendus pour 2005-2006

- Intégration de l'autopartage au Plan de transport de la Ville de Montréal.
- Expérimentation de solutions dans au moins un arrondissement d'ici la fin 2005.



Participez à «l'effet domino» !

Orientation

Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre

Action 1.8

Planter en milieu de travail des mesures favorisant le transport durable (transports en commun, covoiturage, vélo, marche)

Description sommaire

Selon l'enquête Origine-Destination 2003, plus de 80 % des déplacements des résidents de la région métropolitaine sont pour des motifs de travail (50 %) ou d'études (30 %). Plusieurs de ces déplacements sont effectués en auto solo. Afin d'agir sur cette problématique, différentes solutions complémentaires peuvent être envisagées.

Parmi celles-ci, les employeurs qui sont résolument engagés à améliorer la qualité de l'air à Montréal peuvent offrir à leurs employés des conditions favorables afin que ces derniers délaissent les déplacements automobiles en solo. Cette possibilité s'applique également aux institutions d'enseignement.

Cette action vise à joindre les efforts de la Ville de Montréal à ceux des organismes partenaires afin d'implanter dans leurs milieux de travail respectifs des mesures qui favorisent le transport durable (transports en commun, covoiturage, vélo, marche). Cette action peut prendre forme en adhérant à la démarche ALLÉGO de l'Agence métropolitaine de transport (AMT) (voir encadré), dont les grandes étapes sont précisées ci-après.

Pilotée par l'Agence métropolitaine de transport (AMT) depuis quelques années, la démarche ALLÉGO vise à promouvoir des choix de transport attrayants et compétitifs à l'automobile en solo sur les lieux de travail et d'études (transports en commun, covoiturage, vélo, marche).

Dans le cadre de cette démarche, l'AMT met à la disposition des entreprises et des institutions autant d'enseignement que de santé, l'expertise, les ressources et les outils nécessaires afin de les aider à gérer de façon efficace l'accessibilité au lieu de travail et d'études.

La démarche ALLÉGO s'adresse de façon particulière aux 5000 entreprises et institutions de la région métropolitaine de Montréal ayant plus de 50 employés et aux 35 maisons d'enseignement collégial et universitaire.

Source : Agence métropolitaine de transport, www.allego.amt.qc.ca

Contribution de la Ville et des arrondissements de Montréal

✓ Adhérer à la démarche ALLÉGO en 2005.

Contribution des partenaires

✓ Adhérer à la démarche ALLÉGO d'ici la fin 2006.

Participez à «l'effet domino» !



Grandes étapes

Échéancier proposé	Grandes étapes	Livrables
Volet « Ville de Montréal »		
Mars – juin 2005	Finaliser le financement avec le Fonds vert de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et signer un protocole d'entente	Financement pour l'élaboration des mesures
Mars – juin 2005	Signer un protocole d'entente avec l'AMT	Entente de collaboration
Juin – septembre 2005	Faire la collecte d'information pour le Service des infrastructures, transport et environnement et le Service des services administratifs	Connaissance des habitudes de déplacement des employés de ces deux services
Septembre – décembre 2005	Élaborer un programme et définir des mesures de la gestion de la demande	Mesures de la gestion de la demande
Janvier 2006	Mettre en place le programme et assurer un suivi	Organisation et promotion des mesures
Janvier 2007	Évaluer le programme	Mesures visant à maintenir la participation des employés et évaluation des bénéfices
Volet « partenaires »		
Printemps – été 2005	Signer un protocole d'entente avec l'AMT	Entente de collaboration
Été – automne 2005	Faire la collecte d'information pour les unités administratives concernées	Connaissance des habitudes de déplacement des employés
Hiver 2005 - 2006	Élaborer un programme et définir des mesures de la gestion de la demande	Mesures de la gestion de la demande
Hiver 2005 - 2006	Mettre en place le programme et assurer un suivi	Organisation et promotion des mesures
Hiver 2006 - 2007	Évaluer le programme	Mesures visant à maintenir la participation des employés et évaluation des bénéfices

Retombées

Environnementales : Amélioration de la qualité de l'air et diminution des émissions de gaz à effet de serre.

Sociales : Amélioration de la santé physique des participants. Image positive de l'entreprise.

Économiques : Diminution de la congestion routière, accroissement du sentiment d'appartenance des employés et du lien employeur-employé.

Résultat attendu pour 2005-2006

- Adhésion à la démarche ALLÉGO en 2005 du Service des infrastructures, transport et environnement et du Service des services administratifs.

Indicateur d'action

- Nombre de partenaires adhérant à la démarche ALLÉGO.



Participez à «l'effet domino» !

Orientation

Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre

Action 1.9

Accroître l'utilisation des véhicules écoénergétiques et (ou) à carburant propre

Description sommaire

Chaque litre d'essence consommé produit environ 2,4 kg de CO₂. Le transport étant le premier secteur responsable de l'émission des gaz à effet de serre à Montréal, une des solutions préconisées afin de réduire les émissions de ce secteur est l'achat de véhicules écoénergétiques ou l'utilisation de carburants propres (électricité, gaz naturel ou biodiesel). *Le but de l'action est que la Ville de Montréal et les organismes partenaires intègrent à leur parc automobile des véhicules utilisant moins de carburant ou des carburants propres (biodiesel, gaz naturel et électricité).*

L'Office de l'efficacité énergétique réalise annuellement un Énerguide proposant les véhicules les plus économiques en carburant disponibles au Canada.

Le Fonds municipal vert de la Fédération canadienne des municipalités finance la conversion de flottes de véhicules municipaux pour des technologies vertes efficaces ou innovatrices en matière d'énergie (excepté des conversions en gaz naturel ou des véhicules hybrides).

La Société de transport de Montréal a réalisé avec succès le projet pilote Biobus d'utilisation de biodiesel (B20) par plus de 155 autobus.

Contribution de la Ville et des arrondissements de Montréal

- ✓ Remplacer toutes les automobiles sous-compactes de la Ville (500) par des véhicules écoénergétiques d'ici 2011.
- ✓ Doubler l'acquisition de camionnettes à moteur à essence de quatre cylindres plutôt que six cylindres (passer de 106 à 212 camionnettes quatre cylindres) d'ici 2011.
- ✓ Réaliser en 2005 une étude de faisabilité pour l'utilisation du biodiesel (B20) et de l'éthanol (E5 ou E10) dans les postes de carburant gérés par la Direction de l'approvisionnement.

Contribution des partenaires

- ✓ Remplacer toutes les automobiles sous-compactes par des véhicules écoénergétiques d'ici 2011. Doubler l'acquisition de camionnettes à moteur à essence de quatre cylindres plutôt que six cylindres d'ici 2011. Autre engagement chiffré et mesurable concernant l'utilisation des véhicules écoénergétiques et (ou) à carburant propre.

Participez à «l'effet domino» !



Grandes étapes

Échéancier proposé	Grandes étapes	Livrables
En continu jusqu'en 2011	Renouveler en continu les véhicules existants par des véhicules moins énergivores et moins polluants	Flotte de véhicules plus écologiques
Volet « Ville de Montréal »		
D'ici décembre 2006	Étude de faisabilité en 2005 et action selon les résultats Mettre sur pied un projet pilote d'utilisation du biodiesel (B20)	Conclusion de l'étude Projet de démonstration
	Étude de faisabilité et action selon les résultats Mettre sur pied un projet pilote d'utilisation de l'éthanol (E5 ou E10)	Conclusion de l'étude Projet de démonstration

Retombées

Environnementales : Diminution des émissions de gaz à effet de serre (GES) et des polluants atmosphériques. Les véhicules utilisant du gaz naturel en réduisent de 43 % les émissions de GES, les véhicules hybrides de 50 % et les véhicules électriques de 89 %.

Sociales : Amélioration de la santé publique.

Économiques : Économie de carburant, stimulation de l'offre de véhicules de ce type.

Résultats attendus pour 2005-2011

- Remplacement de 500 automobiles sous-compactes de la Ville par des véhicules écoénergétiques d'ici 2011.
- Remplacement de 106 camionnettes à moteur à essence de six cylindres par des quatre cylindres d'ici 2011.
- Réalisation en 2005 d'une étude de faisabilité pour l'utilisation du biodiesel (B20) et de l'éthanol (E5 ou E10) dans les postes de carburant gérés par la Direction de l'approvisionnement.

Indicateurs d'action

- Nombre de partenaires ayant remplacé toutes leurs automobiles sous-compactes par des véhicules écoénergétiques d'ici 2011.
- Nombre de partenaires ayant doublé l'acquisition de camionnettes à moteur à essence de quatre cylindres plutôt que six cylindres d'ici 2011.
- Nombre de partenaires ayant mis en place d'autres engagements chiffrés et mesurables concernant l'utilisation des véhicules écoénergétiques et (ou) à carburant propre.



Participez à «l'effet domino» !

Orientation

Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels

Action 1.10

Implanter des projets *Quartiers 21*

Description sommaire

Un **Quartiers 21** est un lieu d'expérimentation et de démonstration de l'application du *Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise* à l'échelle locale. Cette initiative s'inspire de l'*Agenda 21*, qui est issu du Sommet de Rio.

Les projets de *Quartiers 21* sont issus de la collectivité locale, sur une base d'action volontaire avec la collaboration de partenaires institutionnels et privés.

Ces projets permettront de mieux faire comprendre l'application des principes de développement durable à l'échelle locale. Ils favoriseront la participation et la responsabilisation individuelle des citoyens et des citoyennes à l'égard des enjeux environnementaux et de développement durable, de même que la concertation des acteurs locaux. Ces projets seront aussi une vitrine, pour les autres quartiers montréalais, des interventions mises en place pour améliorer le cadre de vie.

Contribution de la Ville et des arrondissements de Montréal

- ✓ Implanter au moins trois projets pilotes *Quartiers 21* de démonstration du développement durable à l'échelle locale d'ici la fin 2006.

Contribution des partenaires

- ✓ Collaborer à partir de juin 2005 à au moins un projet pilote *Quartiers 21* de démonstration du développement durable à l'échelle locale.

Grandes étapes

Échéancier proposé	Grandes étapes	Livrables
Avril 2005	Mettre sur pied le comité directeur et le comité consultatif	Comité directeur et comité consultatif
Avril 2005	Annoncer le projet et faire l'appel de lettres d'intention	Appels de proposition au sein des arrondissements
Juin 2005	Répondre aux promoteurs des projets	Réponse aux lettres d'intention
Mi-juin au 15 août 2005	Déposer les projets retenus entre le 23 juin et le 15 août 2005	Dépôts des projets finaux
De septembre 2005 à décembre 2006	Implanter des projets pilotes novateurs de développement durable	Implantation des projets Rapport d'avancement (fin 2005)
Décembre 2006	Évaluer la mise en place des projets	Trois projets pilotes

Participez à «l'effet domino» !



Retombées

Environnementales : Amélioration du cadre de vie.

Sociales : Implication des citoyens à la mise en œuvre du développement durable.

Économiques : Création possible d'emplois dans le quartier à moyen terme.

Culturelles : Sensibilisation des citoyens aux principes de développement durable.

Résultat attendu pour 2005-2006

- Implantation d'au moins trois projets pilotes *Quartiers 21* de démonstration du développement durable à l'échelle locale d'ici la fin 2006.

Indicateur d'action

- Nombre de partenaires collaborant à au moins un projet pilote *Quartiers 21* de démonstration du développement durable à l'échelle locale.



Participez à «l'effet domino» !



Orientation

Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels

Action 1.11

Multiplier les points de contact avec l'eau

Description sommaire

La *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels* adoptée récemment vise entre autres à augmenter la superficie des milieux naturels protégés à Montréal. Un des secteurs d'intervention de la Politique sont les milieux riverains et aquatiques d'intérêt écologique. Plusieurs des écoterritoires sont situés en rives et les actions qui découleront de la politique dans les prochaines années permettront d'offrir de nouveaux points de contact avec l'eau.

Par ailleurs, les arrondissements riverains peuvent aussi développer de nouveaux points de contact avec l'eau par leurs initiatives de développement du réseau de parcs locaux.

Contribution de la Ville et des arrondissements de Montréal

- ✓ Rendre accessibles au moins quatre points de contact avec l'eau d'ici 2007 par de nouvelles acquisitions en rive, par des ententes ou par l'aménagement de parcs.

Grandes étapes

Échéancier proposé	Grandes étapes	Livrables
2005	Analyse des potentiels	Rapports d'étude
2006-2007	Projets d'acquisition et aménagements	Nouveaux accès à l'eau

Retombées

- Environnementales :** Intérêt grandissant de la population pour la protection de l'environnement.
- Sociales :** Récupération des usages liés à l'eau, amélioration de la qualité de vie dans les quartiers.
- Économiques :** Hausse de l'attrait touristique de l'île de Montréal.

Résultat attendu pour 2005-2006

- Aménagement d'au moins quatre points de contact avec l'eau.

Participez à «l'effet domino» !



Orientation

Offrir aux citoyens des services municipaux et une réglementation en matière d'environnement dans un esprit d'équité

Action 1.12

Harmoniser les services de gestion des matières résiduelles

Description sommaire

Le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) est un plan de gestion et de planification destiné aux municipalités du territoire de la CMM, dans le cadre de la *Politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008*. Une fois approuvé par le gouvernement du Québec, ce plan devra être mis en œuvre par les municipalités, et viser un taux de récupération et de valorisation de 60 % des matières résiduelles du secteur résidentiel.

Dans son mémoire présenté lors de la consultation publique de la CMM sur son PMGMR, la Ville de Montréal a présenté son échéancier pour l'harmonisation des services de gestion des matières résiduelles sur son territoire. *Cette action vise à harmoniser les services de gestion des matières résiduelles.*

Contribution de la Ville et des arrondissements de Montréal

- ✓ Offrir la collecte des matières recyclables à tous les résidents montréalais d'ici l'été 2006.
- ✓ Offrir la collecte des feuilles, des arbres de Noël et des résidus verts (jardins et émondage) à tous les résidents montréalais d'ici l'été 2006.
- ✓ Arrêter la collecte du gazon à Montréal d'ici l'été 2006.

Grandes étapes

Échéancier proposé	Grandes étapes	Livrables
Volet « matières recyclables »		
Été 2006	Assurer l'implantation de la collecte sélective dans les immeubles de huit logements et moins	Collecte sélective dans les immeubles de huit logements et moins
Été 2006	Assurer l'implantation de la collecte sélective dans les immeubles de neuf logements et plus	Collecte sélective dans les immeubles de neuf logements et plus
Hiver 2005-2006	Élaborer une réglementation visant à interdire les matières recyclables dans la collecte des déchets domestiques	Projet de réglementation type pour les arrondissements
Hiver 2006-2007	Adoption d'un règlement par les arrondissements et les municipalités liées	Harmonisation de la réglementation



Participez à «l'effet domino» !

Échéancier proposé	Grandes étapes	Livrables
Volet « collecte des feuilles, arbres de Noël et résidus verts »		
Hiver 2005-2006	Collecte des feuilles et des arbres de Noël	Accès à tous les citoyens de Montréal
Été 2006	Collecte des résidus verts d'avril à octobre	Accès à tous les citoyens de Montréal
Hiver 2005-2006	Élaborer une réglementation visant à interdire les résidus verts, les feuilles et les sapins dans la collecte des déchets domestiques	Projet de réglementation type pour les arrondissements
Été 2006	Choisir des scénarios pour permettre l'implantation des infrastructures nécessaires au traitement des résidus verts	Prévu au PDGMR
Hiver 2006-2007	Adoption d'un règlement par les arrondissements et les municipalités liées	Harmonisation de la réglementation
Volet « collecte du gazon »		
Été 2006	Mettre sur pied une campagne d'information et de sensibilisation sur l'entretien écologique des pelouses	Campagne d'information et de sensibilisation
Hiver 2005-2006	Élaborer une réglementation visant à interdire le gazon dans la collecte des déchets domestiques	Projet de réglementation type pour les arrondissements
Hiver 2006-2007	Adoption d'un règlement par les arrondissements et les municipalités liées	Harmonisation de la réglementation

Retombées

Environnementales : Diminution des matières résiduelles qui vont à l'enfouissement et augmentation de la récupération.

Sociales : Adoption de comportements responsables.

Économiques : Diminution des coûts liés à l'enfouissement.

Résultats attendus pour 2005-2006

- Collecte des matières recyclables de tous les résidants d'ici l'été 2006.
- Collecte des feuilles, des arbres de Noël et des résidus verts d'ici été 2006.
- Arrêt de la collecte du gazon d'ici l'été 2006.

Participez à «l'effet domino» !



Orientation

Pratiquer une gestion responsable des ressources

Action 1.13

Élaborer un plan directeur de gestion des matières résiduelles

Description sommaire

L'élaboration du plan directeur de gestion des matières résiduelles de la Ville de Montréal (PDGMR) s'inscrit dans la démarche de planification du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). La Ville de Montréal s'est engagée, dans le mémoire soumis le 26 novembre 2003 à la consultation publique de la CMM, à respecter la hiérarchisation des 3RV-E préconisée dans la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* et à préparer son plan directeur en se basant sur les principes du développement durable.

Pour élaborer son plan directeur, la Ville de Montréal :

- reconnaît la diversité de ses 27 arrondissements. Ainsi, le plan directeur respectera les particularités locales et reconnaîtra les efforts et les engagements déjà entrepris;
- veut y associer l'entreprise privée et les entreprises d'économie sociale afin de profiter de leurs expertises, de développer un partenariat et de favoriser leurs viabilités et leurs complémentarités;
- mise sur la participation des citoyens;
- entend développer son plan directeur en conformité avec les principes de développement durable.

Contribution de la Ville et des arrondissements de Montréal

- ✓ Élaborer un plan directeur de gestion des matières résiduelles d'ici la fin 2006 afin d'atteindre les objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*.

Grandes étapes

Échéancier proposé	Grandes étapes	Livrables
Printemps – été 2005	Collecte des informations dans les arrondissements, à la Ville et dans trois à cinq villes comparables	Présentation du portrait des 27 arrondissements, de la Ville et des villes témoins
Automne 2005	Définir des critères de développement durable, inventorier et évaluer des choix technologiques et élaborer des scénarios par matières et en fonction de l'autonomie régionale	Présentation de la grille d'analyse et l'inventaire des choix technologiques
Printemps 2006	Analyser les scénarios par matières et en fonction de l'autonomie régionale	Validation des scénarios retenus avec les arrondissements et les partenaires



Participez à «l'effet domino» !

Échéancier proposé	Grandes étapes	Livrables
Printemps 2006	Organiser une consultation publique sur les scénarios retenus	Consultation publique
Été 2006	Faire approuver le plan par les instances municipales	Plan directeur de gestion des matières résiduelles pour la Ville de Montréal
Fin 2006	Proposer à la CMM un scénario d'autonomie régionale pour l'élimination des matières résiduelles	Scénario d'autonomie régionale

Retombées

Environnementales : Diminution des matières résiduelles qui vont à l'enfouissement. Réduction des nuisances environnementales et des émissions de gaz à effet de serre
Préservation des ressources naturelles et augmentation de la récupération.

Sociales : Adoption de comportements responsables.

Économiques : Diminution des coûts liés à l'enfouissement.

Résultat attendu pour 2005-2006

- Élaboration d'un plan directeur d'ici la fin 2006.

Participez à «l'effet domino» !



Orientation

Pratiquer une gestion responsable des ressources

Action 1.14

Implanter des mesures de réduction et de récupération des matières résiduelles dans les institutions, les commerces et les industries

RECYC-QUÉBEC apporte un support aux entreprises qui en font la demande en les orientant vers une démarche à suivre et en les dirigeant vers des ressources du milieu (consultants, récupérateurs, recycleurs, fournisseurs d'équipements, etc.) pouvant les accompagner dans leur démarche (diagnostic, caractérisation, plan de gestion, évaluation, etc.).

Le *Guide de gestion des matières résiduelles à l'intention des dirigeants de PME* présente des expériences concrètes de gestion des matières résiduelles menées par des entreprises québécoises et canadiennes. Ce guide est un outil de gestion spécifiquement conçu afin de permettre aux gestionnaires de développer et d'implanter un programme de gestion des matières résiduelles sur mesure et adapté à leurs besoins.

Les organisations qui mettent en place des mesures performantes de gestion des matières résiduelles peuvent bénéficier d'une certaine forme de reconnaissance. À titre d'exemple, mentionnons :

- l'appellation « commerces verts »;
- les Phénix de l'environnement;
- l'attestation de performance du programme *ICI on recycle!* de RECYC-QUÉBEC.

Description sommaire

Selon le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), sur les 5,6 millions de tonnes de matières résiduelles qui ont été produites en 2001 sur l'ensemble du territoire de la CMM, 43 % provenaient des industries, des commerces et des institutions (ICI), soit 2,4 millions de tonnes.

La *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* fixe les objectifs suivants de valorisation pour le secteur des ICI :

- 70 % du plastique et des fibres, y compris le bois;
- 95 % des métaux et du verre;
- 60 % des matières putrescibles (résidus verts et alimentaires).

Cette action vise à conjuguer les efforts de la Ville de Montréal dans ses édifices et des organismes partenaires pour mettre en place dans leur organisation respective des mesures de réduction à la source, de réemploi, de récupération en vue du recyclage et de valorisation des matières résiduelles générées.

Contribution de la Ville et des arrondissements de Montréal

- ✓ S'engager à mettre en place des mesures en vue de réduire, de réutiliser, de récupérer et de valoriser les matières résiduelles générées dans les bâtiments municipaux.
- ✓ Faire connaître cet engagement auprès du personnel, des citoyens et des fournisseurs.
- ✓ Étendre les mesures de réduction et de récupération des matières résiduelles à l'ensemble des bâtiments municipaux corporatifs d'ici la fin 2006.

Contribution des partenaires

- ✓ Engager la direction d'ici décembre 2005 à mettre en place des mesures en vue de réduire, de réutiliser, de récupérer et de valoriser les matières résiduelles générées dans les établissements. Faire connaître cet engagement auprès des membres, du personnel, de la clientèle et des fournisseurs.



Participez à «l'effet domino» !

Grandes étapes

Échéancier proposé	Grandes étapes	Livrables
Mars 2005 – décembre 2005	Engagement de la direction des organismes (Ville de Montréal et partenaires) à mettre en place des mesures de réduction et de récupération des matières résiduelles	Engagement
	Adopter des objectifs et un budget	Plan d'action
En continu jusqu'à la fin 2006	Mettre en place les mesures	Mesures concrètes de réduction et de récupération

Retombées

- Environnementales :** Préservation des ressources naturelles. Réduction des nuisances environnementales et des émissions de gaz à effet de serre générées par l'enfouissement des matières résiduelles.
- Sociales :** Mobilisation de la direction, des cadres et des employés autour d'une action environnementale responsable. Respect de la réglementation municipale en place.
- Économiques :** Réalisation d'économies sur l'achat de fournitures et de différents articles (réduction des quantités de papier utilisées, sélection de produits durables, emploi de cartouches d'imprimante réusinées, etc.). Diminution des coûts liés au transport et à l'élimination des matières résiduelles.

Résultats attendus pour 2005-2006

- Engagement à mettre en place des mesures en vue de réduire, réutiliser, récupérer et valoriser les matières résiduelles générées dans les bâtiments municipaux d'ici la fin 2006.
- Diffusion de cet engagement auprès du personnel, des citoyens et des fournisseurs.
- Mise en place de mesures de réduction et de récupération des matières résiduelles à l'ensemble des bâtiments municipaux corporatifs d'ici la fin 2006.

Indicateurs d'action

- Nombre de partenaires ayant engagé leur direction à mettre en place des mesures en vue de réduire, réutiliser, récupérer et valoriser les matières résiduelles générées dans leurs établissements.
- Nombre de partenaires ayant fait connaître cet engagement auprès de leurs membres, leur personnel, leur clientèle et leurs fournisseurs.

Participez à «l'effet domino» !



Orientation

Pratiquer une gestion responsable des ressources

Action 1.15

Mettre en place des mesures de réduction et de récupération des matières résiduelles dans les lieux publics

Chaque jour, plusieurs milliers de personnes transitent par le métro de Montréal. Ces usagers laissent plusieurs tonnes de matières résiduelles dans les 64 stations du métro de Montréal. On retrouve déjà des bacs de récupération dans certaines stations de métro afin d'y récupérer les journaux. À Toronto, par exemple, le taux de récupération des journaux dans le métro atteint 53,3 %.

Description sommaire

La *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* fixe un objectif général de mise en valeur de 65 % des matières résiduelles pouvant être valorisées. L'atteinte de cet objectif demandera des efforts de chacun, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du domicile. Bien que des centaines de milliers de personnes circulent dans les espaces publics chaque jour, il s'y fait relativement peu de récupération.

L'action consiste à mettre en place des équipements de récupération du papier, carton, plastique, métal et verre dans divers endroits publics afin que les citoyens y déposent les contenants et emballages résiduels en vue de procéder à leur recyclage.

Contribution de la Ville et des arrondissements de Montréal

- ✓ Implanter la collecte sélective dans au moins la moitié des grands parcs de Montréal d'ici la fin 2006.

Contribution de la Société de transport de Montréal

- ✓ Installer 200 bacs de récupération sur et près des quais de stations de métro d'ici l'été 2005.

Grandes étapes

Échéancier proposé	Grandes étapes	Livrables
Printemps 2005	Faire l'inventaire des infrastructures permettant le recyclage dans les grands parcs	Inventaire
Été 2005	Repérer les endroits offrant les meilleurs potentiels et les infrastructures les plus appropriées	
En continu jusqu'à la fin 2006	Mettre en place les nouvelles infrastructures de recyclage dans les grands parcs	Dispositifs permettant aux citoyens de pratiquer le recyclage dans les grands parcs
En continu d'ici l'été 2005	Installer des bacs de récupération sur et près des quais de stations de métro	Dispositifs permettant aux citoyens de pratiquer le recyclage dans le métro



Participez à «l'effet domino» !

Retombées

Environnementales : Préservation des ressources naturelles. Réduction des nuisances environnementales et des émissions de gaz à effet de serre générées par l'enfouissement des matières résiduelles.

Sociales : Mobilisation de divers partenaires et des citoyens autour d'une action environnementale responsable. Respect de la réglementation municipale.

Économiques : Utilisation optimale des ressources.

Résultats attendus pour 2005-2006

- Implantation de la collecte sélective dans la moitié des grands parcs d'ici la fin 2006.
- Installation de 200 bacs de récupération d'ici l'été 2005.

Participez à «l'effet domino» !



Orientation

Pratiquer une gestion responsable des ressources

Action 1.16

Adhérer à des programmes pour passer à une consommation d'eau plus efficace

RÉSEAU environnement conduit annuellement un programme d'économie d'eau potable destiné à sensibiliser les citoyens à la qualité et à l'économie de l'eau potable et à les doter de moyens concrets afin d'économiser l'eau de façon continue. La campagne est conduite dans les municipalités, auxquelles RÉSEAU environnement fournit le matériel et l'appui logistique.

L'Agence de l'efficacité énergétique offre aux municipalités support et formation sur la gestion de l'eau. Elle fait la promotion de l'utilisation d'appareils de plomberie économes en eau dans ses interventions en habitation.

Description sommaire

La Ville de Montréal a entrepris une vaste démarche d'amélioration de sa gestion de l'eau. Elle vise notamment le développement d'un plan directeur d'interventions, l'accélération de la reconstruction de l'ensemble du réseau de distribution, la mise aux normes des usines de production d'eau potable et d'épuration des eaux usées, l'installation de compteurs dans les ICI (industries, commerces, institutions) et l'établissement d'une tarification équitable de l'eau pour les usagers.

Plus de 47 % de la production d'eau potable est présentement non allouée sur le territoire montréalais, c'est-à-dire qu'on ne connaît ni les usages, ni les usagers. C'est pourquoi ces actions seront accompagnées ou feront directement partie d'une stratégie globale d'économie d'eau potable.

Cette action vise à mettre de l'avant un plan d'économie d'eau potable en 2005. Ce dernier s'adressera aux différents groupes d'usagers incluant les groupes de l'administration municipale. Pour compléter l'élaboration de la première phase de ce plan et sa mise en œuvre, des intervenants du Groupe de développement de la gestion de l'eau du Service des infrastructures, transport et environnement travailleront en collaboration avec des partenaires, autant à l'interne qu'à l'externe, afin d'assurer le succès des actions entreprises.

Contribution de la Ville et des arrondissements de Montréal

- ✓ Élaborer et implanter un programme municipal d'économie d'eau à compter de l'été 2005.

Contribution des partenaires

- ✓ Collaborer aux actions contenues dans le programme municipal d'économie d'eau.

Grandes étapes

Échéancier proposé	Grandes étapes	Livrables
Janvier – juin 2005	Fin de l'élaboration du plan de mesures d'économie d'eau	Plan de mesures d'économie d'eau
Juin 2005	Promotion du programme auprès des partenaires	Plan de communication et campagne de diffusion
En continu à compter de juin 2005	Implantation de mesures	Mesures d'économie d'eau
	Échanges entre les partenaires sur les résultats obtenus	Contribution au réseau d'échanges sur le développement durable (voir action 1.20)



Participez à «l'effet domino» !

Retombées

Environnementales : Préservation des ressources.

Sociales : Adoption de comportements responsables.

Économiques : Réduction à long terme des coûts afférents.

Résultat attendu pour 2005-2006

- Élaboration et implantation d'un programme d'économie d'eau à compter de l'été 2005.

Participez à «l'effet domino» !



Orientation

Pratiquer une gestion responsable des ressources

Action 1.17

Contrôler les usages illicites de l'eau

Description sommaire

Cette action vise à mettre en place un projet pilote d'inspections systématiques des industries, des commerces et des institutions. Ces inspections auront pour but de s'assurer du respect de la réglementation en ce qui a trait au gaspillage et à l'utilisation illicite de l'eau potable.

Une telle action permettra de conscientiser les grands utilisateurs aux problèmes de gaspillage et d'utilisation illicite de l'eau. Selon les résultats obtenus avec le projet pilote, on évaluera la possibilité de mettre en place une unité permanente d'inspection systématique afin de couvrir l'ensemble du territoire de Montréal.

Contribution de la Ville et des arrondissements de Montréal

- ✓ Mettre sur pied une unité de contrôle des usages illicites de l'eau d'ici la fin 2005.

Grandes étapes

Échéancier proposé	Grandes étapes	Livrables
Printemps 2005	Obtenir l'autorisation d'aller de l'avant avec le projet	Acceptation du dossier décisionnel par les autorités concernées
Printemps 2005	Créer la structure	Définir les tâches à réaliser et les besoins
Printemps 2005	Créer des outils de gestion adéquats et achat des équipements requis	Appel de candidatures Programmation d'une base de données d'inspections Achat des équipements et véhicules
Été 2005	Former des nouveaux inspecteurs	Créer les documents et supports de formation Donner la formation
Été 2005	Sélectionner un secteur cible	Déterminer les routes d'inspections
Août – Décembre 2005	Réaliser les inspections et le suivi des constats d'infractions	Rapport quotidien d'inspections
Janvier – Décembre 2006	Évaluer partiellement les résultats et des méthodes, réajuster et poursuivre les inspections	Rapport d'étape
Décembre 2006	Rédiger un rapport de performance de l'équipe et recommandations	Rapport final



Participez à «l'effet domino» !

Retombées

- Environnementales** : Réduction du gaspillage de l'eau potable.
Sociales : Conscientisation des ICI sur le gaspillage de l'eau potable.
Économiques : Selon le volume d'eau économisé (0,22 \$/m³).

Résultat attendu pour 2005-2006

- Mise sur pied d'une unité de contrôle d'ici la fin 2005.

Participez à «l'effet domino» !



Orientation

Pratiquer une gestion responsable des ressources

Action 1.18

Développer un programme ciblé d'élimination des raccordements croisés

Description sommaire

Le mauvais raccordement de conduites d'eaux usées domestiques de certains bâtiments à l'égout collecteur pluvial plutôt qu'à l'égout domestique (raccordements croisés) cause le rejet direct de ces eaux usées dans les cours d'eau. *L'action consiste pour la Ville de Montréal et les arrondissements concernés à repérer et à corriger les mauvais branchements en vue d'assainir les eaux riveraines et de récupérer les usages.*

Contribution de la Ville et des arrondissements de Montréal

- ✓ Résoudre au moins deux situations critiques de qualité de l'eau en rive qui sont dues aux raccordements croisés d'ici la fin 2006.
- ✓ Compléter le diagnostic d'au moins quatre autres secteurs parmi les onze secteurs prioritaires désignés par les comités ZIP de l'île de Montréal.

Grandes étapes

Échéancier proposé	Grandes étapes	Livrables
Mars 2005	Entreprendre les démarches auprès des arrondissements visés pour la réalisation de diagnostics dans six secteurs riverains prioritaires désignés par les comités ZIP pour lesquels les usages de l'eau sont compromis	Contacts avec arrondissements
Mai 2005	Compléter le diagnostic de deux secteurs riverains prioritaires	Diagnostics et devis
Juillet 2005 – juillet 2006	Obtenir le financement pour la réalisation des travaux correctifs et pour les diagnostics	Budget de réalisation
Septembre 2005	Commencer les travaux correctifs pour deux secteurs problématiques	Contrats et mandats
Septembre 2005 – septembre 2006	Entreprendre la réalisation des diagnostics pour les autres secteurs	Contrats et mandats
Décembre 2006	Compléter les travaux correctifs pour deux secteurs problématiques ainsi que les diagnostics pour au moins quatre des autres secteurs prioritaires désignés par les comités ZIP	Inspections des correctifs



Participez à «l'effet domino» !

Retombées

- Environnementales** : Récupération des usages des eaux de surface riveraines.
Sociales : Protection de la santé des citoyens.
Économiques : Accroissement de l'offre de sites récréatifs.

Résultats attendus pour 2005-2006

- Résoudre deux situations critiques d'ici la fin 2006.
- Élaboration du diagnostic d'au moins quatre secteurs d'ici décembre 2006.

Participez à «l'effet domino» !



Orientation

Pratiquer une gestion responsable des ressources

Action 1.19

Mettre en place des mesures pour passer à une consommation d'énergie plus efficace

Agence d'efficacité énergétique du Québec

L'Agence offre aux propriétaires, institutions, commerces et industries, une gamme diversifiée de produits et de services en vue d'une meilleure utilisation de l'énergie (portrait énergétique, techniques et innovation, programmes d'aide financière).

Parmi ses outils d'intervention, son programme de construction de maisons neuves *Novoclimat* (certification gouvernementale) se veut un témoignage des bénéfices d'une construction plus performante et plus saine pour ses occupants. En matière d'habitation, l'Agence offre également un programme d'aide fédéral pour la rénovation énergétique. Elle dresse aussi un bilan des programmes d'aide financière accessibles aux municipalités et aux institutions (selon le type de bâtiment, le type d'aide et les paramètres de l'aide financière offerte). En outre, elle appuie dans le secteur industriel et commercial, des projets de démonstration d'innovation en matière d'efficacité énergétique.
Source : Agence d'efficacité énergétique
www.aee.gouv.qc.ca

Description sommaire

La consommation d'énergie soulève des préoccupations qui sont régulièrement portées à l'avant-scène de l'actualité régionale et nationale. La consommation énergétique des secteurs industriel et commercial représente plus de la moitié de l'énergie consommée au Québec. La part du secteur résidentiel est quant à elle évaluée à 19,9 %. Le potentiel d'économie d'énergie, bien qu'extrêmement variable selon le type d'organismes et les équipements présents, serait en moyenne de 10 %. *L'action vise à implanter des mesures d'efficacité énergétique qui s'appuient sur des programmes existants.*

Contribution de la Ville et des arrondissements de Montréal

- ✓ Poursuivre les projets d'amélioration énergétique en mettant sur pied au moins quatre projets dans les bâtiments municipaux d'ici la fin 2005.
- ✓ Continuer d'offrir une aide financière pour chaque projet construit dans le cadre de l'opération *Solidarité 5000 logements* conforme aux normes Novoclimat Logements.

Contribution des partenaires

- ✓ Mettre sur pied au moins un projet d'amélioration énergétique dans un bâtiment d'ici la fin 2006.

Grandes étapes

Échéancier proposé	Grandes étapes	Livrables
Volet « Ville de Montréal »		
Mars 2005 – décembre 2006	Compléter au moins quatre projets d'amélioration énergétique dans les bâtiments municipaux	Quatre projets qui permettent d'économiser l'énergie
Mars 2005 – décembre 2006	Rechercher le financement complémentaire pour compléter d'autres projets	Financement complémentaire

Retombées

- Environnementales :** Préservation des ressources.
Sociales : Adoption de comportements responsables.
Économiques : Réduction à long terme des coûts afférents, plus grande longévité des immeubles.



Participez à «l'effet domino» !

Office de l'efficacité énergétique
du ministère des Ressources
naturelles Canada

L'Office met à la disposition de tous les secteurs de l'économie canadienne, des encouragements financiers ainsi que d'autres ressources, comme des ateliers, des services d'interprétation de données et des documents d'information (p. ex. : les Énerguides).

En particulier, l'Initiative des innovateurs énergétiques permet aux secteurs du bâtiment commercial et institutionnel d'obtenir de l'assistance pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments existants (max. : 250 000 \$). L'Office offre également un incitatif financier pour l'intégration de caractéristiques écoénergétiques dans la conception de nouveaux bâtiments commerciaux et institutionnels (max. : 60 000 \$) mais aussi industriels (max. : 80 000 \$).

Source : Office de l'efficacité énergétique,
ressources naturelles Canada, oee.nrcan.gc.ca

Résultats attendus pour 2005-2006

- Réalisation de quatre projets dans les bâtiments municipaux d'ici la fin 2005.
- Poursuite de l'aide financière pour les projets Novoclimat dans le cadre de l'opération Solidarité 5000 logements.

Indicateur d'action

- Nombre de partenaires ayant mis sur pied au moins un projet d'amélioration énergétique dans un bâtiment.

Participez à «l'effet domino» !



Orientation

Adopter de bonnes pratiques de développement durable dans les entreprises, les institutions et les commerces

Action 1.20

Créer et animer un réseau d'échanges sur le développement durable

Certains réseaux similaires sont déjà en opération, tels que :

- le Réseau Communications pour le développement durable
www.sdcn.org
- le Réseau de Liaison et d'échange de l'Information Environnementale Francophone
www.er.uqam.ca/nobel/oei/relief
- le Système d'information mondial francophone pour le développement durable
www.mediatorre.org
- Le Corporate Social Responsibility Newswire Service
www.csrwire.com

Description sommaire

Plusieurs conférences internationales, dont notamment le *Sommet mondial sur le développement durable* de Johannesburg tenu en 2002, insiste sur le rôle crucial de la circulation de l'information et de la sensibilisation dans la mise en œuvre du développement durable.

Le projet consiste à créer un réseau d'échanges montréalais sur le développement durable. Ce réseau est un espace physique et virtuel d'échange et de diffusion d'information auquel participe les organisations montréalaises préoccupées par la question du développement durable. Les principaux objets traités au sein du réseau seront en lien avec les actions de la phase de démarrage du plan stratégique. Des thèmes comme la communication en matière de développement durable, les bonnes pratiques en environnement et développement durable dans les organisations, une gestion responsable des ressources seront abordés au sein du réseau. De plus, des formules seront développées afin de favoriser les échanges entre les partenaires.

Ce réseau pourrait être envisagé comme une amorce de réseau québécois sur le développement durable et les villes et les collectivités durables au Québec. Il aurait comme fonction de :

- mettre en contact les organisations montréalaises préoccupées par la question du développement durable;
- présenter de l'information reliée aux actions de la phase de démarrage du *Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise*;
- fournir de l'information pertinente aux intervenants et aux décideurs intéressés par la sensibilisation, la communication et les bonnes pratiques de développement durable;
- diffuser et partager par le biais d'un forum les actions de développement durable qui sont menées par les participants du réseau;
- orchestrer des actions communes de communication/sensibilisation et autres.



Participez à «l'effet domino» !

Contribution de la Ville et des arrondissements de Montréal

- ✓ Coordonner les travaux de mise sur pied du réseau d'échanges.
- ✓ Soutenir et promouvoir les activités liées au réseau d'échanges à partir de l'automne 2005.

Contribution des partenaires

- ✓ Participer aux travaux entourant la création du réseau d'échanges sur le développement durable à partir d'avril 2005. Participer au réseau d'échanges sur le développement durable à partir de l'automne 2005.

Grandes étapes

Échéancier proposé	Grandes étapes	Livrables
Avril 2005	Nommer les responsables du projet	Organismes responsables du projet
Avril – juin 2005	Planifier et concevoir le réseau d'échanges (Évaluation des besoins des partenaires, missions, objets)	Définition du projet
Juillet – septembre 2005	Développer les contenus, le fonctionnement et l'architecture virtuelle du réseau d'échanges	Architecture du réseau
Septembre 2005	Développer un site internet	Mise en ligne du site internet
Novembre 2005	Organiser une rencontre annuelle des membres du réseau d'échanges	Rencontre annuelle
En continu, à partir de novembre 2005	Faire la diffusion/promotion du réseau d'abord auprès des organismes partenaires, puis auprès de l'ensemble des Montréalais	Liste de diffusion, mise à jour et soutien du réseau

Retombées

Environnementales : Sensibilisation des utilisateurs du réseau aux questions d'environnement et de développement durable.

Sociales : Diffusion et accès à l'information.

Économiques : Diffusion de moyens innovateurs pour mettre en place des bonnes pratiques de développement durable dans un contexte de compétitivité et de performance économique. La connaissance d'expériences concluantes vécues ailleurs peut être source de motivation et d'économie.

Résultats attendus pour 2005-2006

- Coordination des travaux de mise sur pied du réseau d'échanges à partir de 2005.
- Soutien et promotion du réseau à partir de l'automne 2005.

Indicateurs d'action

- Nombre de partenaires participant aux travaux entourant la création du réseau d'échanges sur le développement durable.
- Nombre de partenaires participant au réseau d'échanges sur le développement durable.

Participez à «l'effet domino» !



Orientation

Adopter de bonnes pratiques de développement durable dans les entreprises, les institutions et les commerces

Action 1.21

Planter un système de gestion environnementale

Description sommaire

Un système de gestion environnementale (SGE) est un outil qui permet d'incorporer les considérations environnementales aux activités et à la gestion de tous les jours des organismes. Il définit la structure organisationnelle, les responsabilités, les pratiques, les procédures et les ressources permettant d'atteindre les objectifs de performance environnementale. Une démarche de mise en place de SGE est habituellement composée de trois grandes étapes: conformité réglementaire, prévention de la pollution et évaluation de la performance environnementale.

La mise en place d'un SGE est une démarche complexe qui requiert l'engagement de la haute direction et la participation des employés. *L'action consiste à élaborer et à faire la promotion d'outils pour faciliter la mise en place d'un système de gestion environnementale.*

Il existe divers guides à l'intention des organismes qui souhaitent implanter un SGE :

- le *Guide de gestion environnementale en milieu scolaire* (RECYC-QUÉBEC, 2000);
- le *Guide pratique d'implantation d'un système de gestion environnementale* (CPEQ, 1998);
- *La gestion environnementale en entreprise* (guide à l'intention des PME) (Développement économique et régional du Québec, 2003).

Le Conseil patronal de l'environnement du Québec sensibilise déjà les entreprises à œuvrer dans un contexte de développement durable et dispense des ateliers sur l'implantation d'un système de gestion environnementale.

Contribution de la Ville et des arrondissements de Montréal

- ✓ Implanter un système de gestion environnementale dans au moins cinq unités administratives (directions et arrondissements) d'ici la fin 2006.
- ✓ Assurer une gestion écologique d'au moins un bâtiment municipal en 2005 et évaluer l'exportation de solutions à d'autres bâtiments municipaux pour 2006.

Contribution des partenaires

- ✓ Implanter un système de gestion environnementale d'ici la fin 2006. Étendre à une nouvelle unité administrative le système de gestion environnementale d'ici la fin 2006.

Grandes étapes

Échéancier proposé	Grandes étapes	Livrables
Mars – juin 2005	Recenser les guides d'implantation existants	Panoplie d'outils existants
Volet « Ville de Montréal »		
Mars – décembre 2005	Instaurer une gestion écologique d'un bâtiment municipal	Gestion écologique d'un bâtiment
Janvier – juin 2006	Réaliser une étude de faisabilité pour l'exportation des solutions	Étude pour exporter les solutions
Janvier – juin 2006	Mettre en place un projet pilote de gestion environnementale au sein de la Direction de l'environnement	Projet pilote



Participez à «l'effet domino» !

Échéancier proposé	Grandes étapes	Livrables
Juin – décembre 2006	Étendre la démarche vers d'autres unités administratives	Plan d'action
Volet « partenaires »		
Juin 2005	Faire la promotion des guides existants	Diffusion des guides
En continu à partir de juin 2005	Implanter des systèmes de gestion environnementale	Système de gestion environnementale
	Échange entre les partenaires sur les résultats obtenus	Contribution au réseau d'échanges sur le développement durable (voir action 1.20)

Retombées

- Environnementales :** Diminution de l'impact environnemental des activités.
Sociales : Amélioration de la sécurité des employés et de la santé publique.
Économiques : Utilisation plus rationnelle des ressources et amélioration de la compétitivité.

Résultats attendus pour 2005-2006

- Implantation de SGE dans au moins cinq unités d'ici la fin 2006.
- Gestion écologique dans au moins un bâtiment pour 2005.
- Évaluation des possibilités d'exportation à d'autres bâtiments pour 2006.

Indicateurs d'action

- Nombre de partenaires ayant implanté un système de gestion environnementale d'ici la fin 2006.
- Nombre de partenaires ayant étendu à une nouvelle unité administrative le système de gestion environnementale d'ici la fin 2006.

Participez à « l'effet domino » !



Orientation

Adopter de bonnes pratiques de développement durable dans les entreprises, les institutions et les commerces

Action 1.22

Mettre en place une gestion écologique du milieu naturel des grands parcs

Description sommaire

À partir des connaissances acquises sur le milieu naturel par des inventaires écologiques de la végétation et de la faune, il est possible de produire une évaluation écologique sous forme de cartes. Ces cartes servent à assister les gestionnaires dans leur prise de décision et les planificateurs et aménagistes dans les travaux et interventions qu'ils ont à entreprendre.

Les parcs situés en milieu urbain sont très fréquentés et une gestion écologique permet de les maintenir et même de les améliorer. *Cette action vise à mettre en place dans les grands parcs une gestion des ressources naturelles qui respecte les capacités du milieu à offrir des activités et des services.*

Contribution de la Ville et des arrondissements de Montréal

- ✓ Mettre en place une gestion écologique du milieu naturel du parc du Mont-Royal d'ici l'été 2006.

Grandes étapes

Échéancier proposé	Grandes étapes	Livrables
Automne 2005	Devis et appel d'offres	
Printemps – été – automne 2006	Inventaire de la végétation informatisée	Rapport d'un consultant
Hiver 2006 – 2007	Intégration dans la base de données de la Ville	Cartes de gestion écologique

Retombées

- Environnementales :** Meilleure protection du milieu naturel dans les parcs.
- Sociales :** Réponse aux exigences de la population en matière de protection des milieux naturels.
- Économiques :** Conservation du patrimoine montréalais.

Résultat attendu pour 2005-2006

- Gestion écologique du parc du Mont-Royal d'ici l'été 2006.



Participez à «l'effet domino» !

Orientation

Adopter de bonnes pratiques de développement durable dans les entreprises, les institutions et les commerces

Action 1.23

Intégrer des critères de développement durable dans les processus décisionnels et l'achat de biens et de services

Description sommaire

L'intégration de critères de développement durable dans les processus décisionnels et dans l'achat de biens et de services permet aux décideurs, lors du choix d'un projet ou d'un bien, d'aller au-delà des considérations économiques et de tenir compte de ses impacts sociaux et environnementaux. Les outils pour y arriver sont multiples : évaluation environnementale stratégique, budget « vert », étude d'impact, politique d'achat, analyse du cycle de vie des produits, appel d'offres énonçant des critères environnementaux, etc. *Cette action vise à mettre en place de telles pratiques à la Ville de Montréal et chez les organismes partenaires.*

Voici quelques outils intéressants pour l'achat de produits :

RECYC-QUÉBEC a réalisé un répertoire des produits à contenu recyclé fabriqués au Québec.

Equiterre a publié un bottin identifiant les lieux de ventes de produits équitables, biologiques et locaux.

Greenpeace a lancé un guide d'achat sur les papiers jetables.

Depuis 1988, les organismes de certification accordent des sceaux de certification aux produits qui respectent les principes du commerce équitable.

Contribution de la Ville et des arrondissements de Montréal

- ✓ Développer des outils pour intégrer des critères de développement durable au processus décisionnel de la Ville d'ici la fin 2005.
- ✓ Élaborer une politique d'approvisionnement axée sur le développement durable d'ici la fin 2005.
- ✓ Élaborer un écobudget 2006 pour la Direction de l'environnement.

Contribution des partenaires

- ✓ Élaborer une politique d'approvisionnement axée sur le développement durable d'ici la fin 2006. Intégrer des critères environnementaux dans les processus décisionnels d'ici la fin 2006.

Grandes étapes

Échéancier proposé	Grandes étapes	Livrables
Volet « Ville de Montréal »		
Critères de développement durable dans les processus décisionnels		
Mars – septembre 2005	Développer des outils pour implanter de tels critères	Outils applicables par l'administration
Octobre 2005	Présenter les résultats aux autorités responsables	Portrait des résultats obtenus
Décembre 2005	Adopter et implanter les critères	Critères de développement durable dans les processus décisionnels
Avril – juin 2005	Évaluer les modalités d'élaboration d'un budget vert	Évaluation des différents modèles possibles

Participez à «l'effet domino» !



Échéancier proposé	Grandes étapes	Livrables
Juillet - octobre 2005	Élaborer un budget vert à l'échelle de la direction de l'environnement	Budget vert
Janvier 2006	Diffuser les résultats de cette pratique aux autres unités administratives	Expérience répliquable au sein de l'administration
Critères de développement durable dans l'achat de biens et de services		
Mars – décembre 2005	Élaborer et adopter une politique d'achat	Politique d'achat de biens et de services
Volet « partenaires »		
Critères de développement durable dans les processus décisionnels et l'achat de biens et de services		
Mars – juillet 2005	Recenser les pratiques existantes des organismes partenaires dans ce domaine	Divers exemples des partenaires
Août – décembre 2005	Promouvoir les différents outils existants	Campagne de promotion
Janvier – juin 2006	Pour les partenaires participants, intégrer les critères environnementaux les plus adéquats pour leur organisation	Intégration des critères les mieux adaptés à chacun
En continu à partir de janvier 2006	Échanger entre partenaires sur les résultats obtenus	Contribution au réseau d'échanges sur le développement durable (voir action 1.20)

Retombées

- Environnementales :** Utilisation plus rationnelle des ressources et protection de l'environnement.
- Sociales :** Prise en compte de facteurs sociaux dans les décisions opérationnelles de l'organisme.
- Économiques :** Contribution au développement du marché reliée à la production de produits qui respectent l'environnement.

Résultats attendus pour 2005-2006

- Développement d'outils pour intégrer des critères de développement durable au processus décisionnel d'ici la fin 2005.
- Élaboration d'une politique d'approvisionnement axée sur le développement durable d'ici la fin 2005.
- Élaboration d'un écobudget pour la Direction de l'environnement d'ici la fin 2006.

Indicateurs d'action

- Nombre de partenaires ayant élaboré une politique d'approvisionnement axée sur le développement durable.
- Nombre de partenaires ayant intégré des critères environnementaux dans leurs processus décisionnels.



Participez à «l'effet domino» !

Orientation

Adopter de bonnes pratiques de développement durable dans les entreprises, les institutions et les commerces

Action 1.24

Mettre sur pied un concours de design industriel axé sur la réduction de la quantité de déchets à traiter

Description sommaire

La production de déchets ne cesse d'augmenter. Pour infléchir cette tendance, la réduction des quantités à traiter est l'affaire de l'ensemble des acteurs intervenant dans la vie des produits : ménages, entreprises, administrations. Les ménages peuvent en effet participer à la réduction à la source dans leurs choix d'achats et leurs comportements quotidiens. Quant à elles, les entreprises ont également leur rôle à jouer en tant qu'important producteurs de déchets. Elles sont aussi interpellées en matière de réduction à la source, au niveau de la conception et de la production de produits optimisés ou plus faciles à éliminer. Pour promouvoir les bonnes pratiques de développement durable dans les entreprises, les institutions et les commerces montréalais, il est primordial de dynamiser la création ou la modification de produits d'usage courant qui respectent les principes du développement durable et de stimuler la demande locale pour les designers industriels.

En s'inspirant du concours Commerce Design Montréal, cette action propose de créer un concours « écodurable » récompensant les réalisations et travaux de recherche des entreprises et des universités dans le domaine de la réduction à la source par le biais de l'écodesign. Elle vise ainsi à augmenter la disponibilité des produits écologiques et à appuyer les campagnes de sensibilisation à des comportements plus respectueux de l'environnement tout en contribuant, ce faisant, au rayonnement de Montréal comme ville de design.

Contribution de la Ville et des arrondissements de Montréal

- ✓ Collaborer au concours de design industriel axé sur la réduction de la quantité de déchets à traiter.

Contribution des partenaires

- ✓ Participer au concours de design industriel axé sur la réduction de la quantité de déchets à traiter.

Participez à « l'effet domino » !



Grandes étapes

Échéancier proposé	Grandes étapes	Livrables
Été 2005	Élaborer une proposition de projet	Études des modalités de fonctionnement du concours
Automne 2005	Contacter les partenaires potentiels et rechercher du financement	
Hiver 2006	Lancer le concours	Prix de design industriel

Retombées

- Environnementales :** Diminution des matières résiduelles destinées à l'enfouissement.
- Sociales :** Promotion d'une nouvelle culture d'entreprise de réduction à la source.
- Économiques :** Rayonnement de Montréal comme Ville d'écodesign.

Résultat attendu pour 2005-2006

- Collaboration au concours de design industriel d'ici l'hiver 2006.

Indicateur d'action

- Nombre de partenaires participant au concours de design industriel axé sur la réduction de la quantité de déchets à traiter.



Participez à «l'effet domino» !



L'implication souhaitée des gouvernements supérieurs

Des interventions qui relèvent des paliers de gouvernement supérieurs ont été ciblées de façon consensuelle par la Ville de Montréal et les organismes partenaires. La mise en œuvre de ces actions contribueraient de façon significative au développement durable de Montréal.

Étendre à l'ensemble de la Communauté métropolitaine de Montréal le règlement relatif à l'assainissement de l'air (règlement 90)

Adopter le règlement qui oblige l'inspection et l'entretien des véhicules lourds

Participer au projet de véhicules électriques en libre-service

Détaxer le biodiesel afin d'en favoriser l'utilisation

Adopter une réglementation sur le chauffage au bois visant à restreindre la vente aux appareils moins polluants

Mettre en place un nouveau cadre institutionnel et financier pour assurer la pérennité du financement du transport en commun

Soutenir et développer des vitrines technologiques en environnement

Mettre en place des incitatifs financiers encourageant la réhabilitation des terrains urbains contaminés

Participez à «l'effet domino» !



Orientation

Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre

Étendre à l'ensemble de la Communauté métropolitaine de Montréal le *Règlement relatif à l'assainissement de l'air* (règlement 90)

Cette action relève de la Communauté métropolitaine de Montréal

Description sommaire

Depuis le 1^{er} janvier 2002, la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) est responsable de l'application du *Règlement relatif à l'assainissement de l'air* (Règlement 90) de l'ex-CUM. Son application relève de la Ville de Montréal pour son territoire. Le *Règlement sur la qualité de l'atmosphère* du gouvernement du Québec s'applique au reste du territoire. Les normes prescrites par ce dernier *Règlement sur la qualité de l'atmosphère* sont toutefois moins sévères que celles du règlement 90.

L'élargissement de l'application du règlement 90 à l'ensemble du territoire de la CMM aurait des effets positifs sur la santé publique et l'environnement, tout en assurant une plus grande équité économique entre les entreprises contribuant à l'amélioration de la qualité de l'air, peu importe leur localisation.



Participez à «l'effet domino» !

Orientation

Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre

Adopter le règlement qui oblige l'inspection et l'entretien des véhicules lourds

Cette action relève du gouvernement du Québec

Description sommaire

Le camionnage a connu une forte croissance au Québec, comme dans toute l'Amérique du Nord. Or, la majorité de ces véhicules lourds fonctionne avec des moteurs au diesel, connus pour émettre beaucoup plus de particules nocives que les moteurs à essence. Dans leur étude, les partenaires institutionnels et industriels du projet pilote *Un air d'avenir*, dressaient en 2001 pour le gouvernement du Québec, un portrait de la situation du transport routier lourd et déterminaient de nouveaux paramètres environnementaux au niveau de l'inspection et de l'entretien de ces véhicules au Québec.

L'adoption d'un règlement obligeant l'inspection et l'entretien des véhicules lourds aurait un impact positif sur la qualité de l'air en milieu urbain, notamment à Montréal.

Participez à «l'effet domino» !



Orientation

Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre

Participer au projet de véhicules électriques en libre-service

Cette action relève du gouvernement du Québec

Description sommaire

L'Agence métropolitaine de transport (AMT) et ses partenaires ont mis sur pied un projet novateur pour contribuer à la réduction des gaz à effet de serre et autres polluants atmosphériques ainsi que pour baisser le taux de motorisation et la consommation d'énergie. Le projet *Branché* mise en effet sur l'utilisation de véhicules électriques en milieu urbain, tout en s'appuyant sur le concept d'autopartage. Ainsi, les citoyens de la région montréalaise pourront profiter de nouveaux moyens de transport, puisqu'une centaine de véhicules électriques et 50 vélos seront disponibles au centre-ville de Montréal et à sa périphérie immédiate, tandis que la municipalité de Saint-Jérôme bénéficiera de 10 véhicules à basse vitesse.

Les partenaires de ce projet, déjà bien avancé, n'attendent plus que la contribution du gouvernement du Québec pour démontrer qu'un tel service de mobilité partagée peut avoir des impacts significatifs pour l'amélioration de la qualité de vie en milieu urbain.



Participez à «l'effet domino» !

Orientation

Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre

Détaxer le biodiesel afin d'en favoriser l'utilisation

Cette action relève du gouvernement du Québec

Description sommaire

En 2002, la Société des Transports de Montréal (STM) aidée de plusieurs partenaires, lançait le projet *Biobus*, visant à faire la démonstration et l'évaluation du biodiesel et de son utilisation à l'échelle de la région montréalaise au cours d'une année. Essentiellement fabriqué à partir de résidus de l'industrie de l'agroalimentaire (huiles végétales, fritures, graisses animales), ce biodiesel constitue un nouveau carburant moins nocif pour l'environnement. En effet, son utilisation dans les 155 autobus participants a permis de réduire de 1 300 tonnes les émissions de dioxyde de carbone (CO₂) sur le territoire de l'île. Appliquer ce biodiesel à toute la flotte de la STM entraînerait une réduction de 22 000 tonnes de ce gaz contribuant à l'effet de serre. C'est pourquoi, selon le ministre de l'Environnement du Québec, ce nouveau carburant renouvelable « s'inscrit dans la mise en œuvre du Plan d'action québécois sur les changements climatiques, dans une perspective de transport durable et il contribue aussi à l'atteinte des objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* ».

Cependant, le biodiesel coûte nettement plus cher que le carburant ordinaire. C'est pourquoi le recours à une mesure fiscale visant sa détaxe aiderait grandement à étendre son utilisation.

Participez à «l'effet domino» !



Orientation

Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre

Adopter une réglementation sur le chauffage au bois visant à restreindre la vente aux appareils moins polluants

Cette action relève du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada

Description sommaire

La combustion du bois comme mode de chauffage d'appoint a augmenté sur le territoire montréalais au cours des dernières années. Toutefois, l'utilisation de poêles à bois en milieu résidentiel constitue une source de pollution atmosphérique dans la région de Montréal. Plusieurs des polluants chimiques émis présentent des risques pour la santé humaine et l'environnement tout en étant un facteur de smog en hiver, d'où l'importance d'adopter une réglementation visant à restreindre la vente aux appareils moins polluants.



Participez à «l'effet domino» !



Orientation

Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre

Mettre en place un nouveau cadre institutionnel et financier pour assurer la pérennité du financement du transport en commun

Cette action relève du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada

Description sommaire

Depuis les dernières années, les sociétés de transports en commun doivent composer avec de nouvelles réalités de financement et l'évolution du profil de l'offre et de la demande de services. La mise en place d'un nouveau cadre financier permettrait de maintenir et de développer les réseaux de transports en commun montréalais en vue d'en accroître l'efficacité et l'achalandage.

Participez à «l'effet domino» !



Orientation

Encourager le développement de l'industrie conforme aux principes du développement durable

Soutenir et développer des vitrines technologiques en environnement

Cette action relève du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada

Description sommaire

Plusieurs entreprises de l'île de Montréal développent des technologies innovatrices et exportables dans le domaine de l'environnement et du développement durable. Or, ces entreprises disposent parfois de moyens limités pour faire connaître leur expertise et développer de nouveaux marchés. Le fait d'appuyer les vitrines technologiques existantes et (ou) d'en développer de nouvelles permet à ces entreprises de mettre en valeur leur expertise dans le domaine de l'environnement.



Participez à «l'effet domino» !



Orientation

Consolider le développement résidentiel et commercial

Mettre en place des incitatifs financiers encourageant la réhabilitation des terrains urbains contaminés

Cette action relève du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada

Description sommaire

En développant une entente de partenariat, les gouvernements du Québec, du Canada et la Ville de Montréal pourraient, dans la foulée du programme *Revi-Sols*, mettre en place certaines mesures financières et fiscales qui permettraient d'alléger l'importance relative des coûts de restauration des sites urbains contaminés que doivent assumer les divers promoteurs de projets de développement. Certaines mesures fiscales, complémentaires à *Revi-Sols*, pourraient être implantées dans un avenir rapproché. D'autres programmes doivent être envisagés pour prendre la relève de *Revi-Sols*, qui se termine en 2005.

Participez à «l'effet domino» !





Participez à «l'effet domino» !



Les actions proposées d'ici 2009

Action 2.1	Étendre à l'ensemble des arrondissements de la Ville de Montréal des programmes de type éco-quartier
Action 2.2	Se doter d'un fonds vert appuyant les initiatives de développement durable
Action 2.3	Optimiser les activités de camionnage en milieu urbain
Action 2.4	Intégrer des voies de covoiturage sur des principaux accès à l'île de Montréal
Action 2.5	Appliquer des mesures d'éradication de l'herbe à poux
Action 2.6	Adopter une politique municipale sur le bruit
Action 2.7	Adopter une politique municipale de modération de la circulation
Action 2.8	Offrir aux Montréalais un service encore plus efficace de réponse aux plaintes de nature environnementale
Action 2.9	Offrir la collecte de résidus de table à tous les résidents montréalais habitant dans les huit logements et moins d'ici 2008
Action 2.10	Mettre en place quatre nouveaux écocentres d'ici 2010
Action 2.11	Mettre en place un système de désinfection des eaux usées
Action 2.12	Mettre sur pied un programme de renaturalisation des berges du Saint-Laurent
Action 2.13	Promouvoir les corvées annuelles de nettoyage des parcs et des rives
Action 2.14	Adhérer à des programmes qui visent à optimiser la performance environnementale des organismes

Participez à «l'effet domino» !



Orientation

Soutenir l'action des intervenants en matière d'éducation et de sensibilisation à l'environnement et au développement durable

Action 2.1

Étendre à l'ensemble des arrondissements de la Ville de Montréal des programmes de type éco-quartier

Description sommaire

Le programme Éco-quartier de la Ville de Montréal soutient les initiatives d'organismes qui œuvrent à l'échelle des arrondissements en misant sur la capacité de prise en charge de leur environnement par les populations concernées. Le programme Éco-quartier est présent dans 10 arrondissements montréalais. *L'action proposée vise à étendre ce type de programmes à l'ensemble du territoire montréalais.* En 2002, le programme Éco-quartier a créé 338 emplois.

Retombées

- Environnementales :** Amélioration de la qualité de l'environnement montréalais, particulièrement dans les domaines liés aux 3R, à l'embellissement, à la nature en ville et à la propreté.
- Sociales :** Développement entre le citoyen et son milieu de vie d'un sentiment d'appartenance, duquel découle une volonté de s'impliquer dans l'action.
- Économiques :** Création d'emploi.



Participez à «l'effet domino» !

Orientation

Soutenir l'action des intervenants en matière d'éducation et de sensibilisation à l'environnement et au développement durable

Action 2.2

Se doter d'un fonds vert appuyant les initiatives de développement durable

Description sommaire

Plusieurs organismes éprouvent de la difficulté à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de projets s'inscrivant dans une perspective de développement durable. De plus, certaines actions du *Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise* requièrent des investissements importants. L'action proposée vise la création d'un fonds qui en appuierait le financement.

Retombées

- Environnementales :** Réalisation de projets ayant une incidence positive sur l'environnement montréalais et en lien avec le plan stratégique.
- Sociales :** Réalisation de projets ayant une incidence positive sur la qualité de vie des Montréalais et en lien avec le plan stratégique.
- Économiques :** Augmentation des ressources financières pour la réalisation de projets environnementaux en lien avec le plan stratégique.

Participez à «l'effet domino» !



Orientation

Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre

Action 2.3

Optimiser les activités de camionnage en milieu urbain

Description sommaire

Au Québec, le transport par camion produit 26 % des émissions de GES causées par le transport dans son ensemble. Les prévisions de consommation pour 2011 indiquent une progression de 40 % par rapport à 1996. *L'action proposée vise à mettre en place un programme de formation à des pratiques de conduite qui soient à la fois rentables pour les partenaires possédant des flottes de camions et performantes au niveau de la réduction des émissions de GES. Le programme comprendrait également une optimisation des spécifications mécaniques des véhicules, le perfectionnement des pratiques de conduite, l'optimisation en fonction des tracés et des routes et la modification des modes de distribution des marchandises sur le territoire montréalais.*

Retombées

Environnementales : Réduction significative des émissions de GES.

Sociales : Amélioration de la qualité de vie.

Économiques : Importante diminution de la consommation de carburant entraînant des économies.



Participez à «l'effet domino» !

Orientation

Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre

Action 2.4

Intégrer des voies de covoiturage sur les principaux accès à Montréal

Description sommaire

Le covoiturage est une façon simple et économique de permettre à deux, trois ou quatre passagers de voyager ensemble dans une même voiture. Le covoiturage permet d'augmenter le nombre de personnes pouvant utiliser les infrastructures routières telles que les ponts, les autoroutes et les tunnels. Pour faciliter le covoiturage, l'aménagement d'aires de stationnement et de voies réservées au covoiturage sont nécessaires afin de rendre le covoiturage véritablement attrayant et efficace. *L'action proposée vise la mise en place de voies réservées au covoiturage sur les ponts et dans le tunnel donnant accès à l'île de Montréal*

Retombées

- Environnementales** : Réduction de l'utilisation de l'automobile et réduction des émissions de GES.
- Sociales** : Amélioration de la qualité de vie.
- Économiques** : Optimisation des infrastructures routières.

Participez à «l'effet domino» !



Orientation

Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels

Action 2.5

Appliquer des mesures d'éradication de l'herbe à poux

Description sommaire

L'herbe à poux pousse naturellement sur le territoire, généralement sur les terrains vacants, et se répand facilement. Cette plante incommode plus de 200 000 personnes sur l'île de Montréal. Il existe deux façons de contrôler l'intensité des périodes polliniques, soit par la destruction de la plante ou par la plantation d'espèces florales compétitives. *L'action proposée vise à inciter les organismes partenaires qui sont propriétaires de terrains à contrôler l'herbe à poux qui s'y trouve.*

Retombées

- Environnementales :** Diminution des effets néfastes de l'herbe à poux sur les activités quotidiennes des personnes affectées.
- Sociales :** Incidence positive sur la santé publique et la qualité de vie.
- Économiques :** Réduction éventuelle des coûts annuels des hospitalisations et de l'achat de médicaments causés par l'herbe à poux estimés à environ 17 M\$ au Québec.



Participez à «l'effet domino» !

Orientation

Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels

Action 2.6

Adopter une politique municipale sur le bruit

Description sommaire

Relevant des autorités locales, la réglementation en matière de bruit diverge d'un arrondissement à l'autre. *L'action proposée vise à doter la Ville de Montréal de lignes directrices minimales en matière de bruit afin de garantir aux Montréalais un milieu de vie calme et paisible.*

Retombées

- Environnementales :** Niveau sonore acceptable.
Sociales : Amélioration du cadre de vie et tranquillité accrue des quartiers.
Économiques : Favorise le maintien de la valeur foncière des résidences.

La politique d'atténuation du bruit

Le bruit en milieu urbain contribue à dégrader la qualité de l'environnement. Il représente une nuisance considérable pouvant avoir des effets négatifs sur la santé. Les niveaux de bruit peuvent en effet perturber le sommeil et augmenter le stress.

La Ville compte préciser les mesures adéquates au sein d'une politique d'atténuation du bruit, particulièrement dans les milieux de vie et aux abords des établissements scolaires et hospitaliers. À titre d'exemples, voici quelques mesures généralement appliquées :

- prévoir une isolation et une fenestration adéquates;
- favoriser la réduction de la vitesse par une signalisation appropriée, une réduction de la largeur de la chaussée, un aménagement paysager de qualité et une modification de la surface de roulement;
- aménager une zone tampon sous forme de plantation d'arbres ou de talus antibruit;
- mettre en place un écran sonore ou un mur antibruit;
- mettre en place un écran absorbant le bruit à même les murs de soutènement des corridors routiers ou autoroutiers construits en dépression;
- orienter le bâtiment et adapter la disposition des pièces en fonction de la source du bruit.

La Ville compte élaborer cette politique en concertation avec le ministère des Transports du Québec ainsi que les différentes sociétés et entreprises de transport de marchandises, notamment le Canadien Pacifique et le Canadien National, la Société du port de Montréal et Aéroports de Montréal.

Source : *Plan d'urbanisme, 2004.*

Participez à «l'effet domino» !



Orientation

Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels

Action 2.7

Adopter une politique municipale de modération de la circulation

Description sommaire

L'instauration de mesures de modération de la circulation (aménagement physique de la chaussée, signalisations, etc.) visent à restreindre la vitesse des automobilistes et à faciliter les déplacements des autres usagers de la rue (piétons, cyclistes, etc.). *L'action proposée vise à doter la Ville de Montréal d'une politique permettant d'assurer une réponse adéquate aux problématiques de modération de la circulation.*

Retombées

- Environnementales :** Diminution de la pollution sonore dans les quartiers.
- Sociales :** Amélioration du cadre de vie et sécurité accrue des quartiers montréalais.
- Économiques :** Favorise le maintien de la valeur foncière des résidences.



Participez à «l'effet domino» !

Orientation

Offrir aux citoyens des services municipaux et une réglementation en matière d'environnement dans un esprit d'équité

Action 2.8

Offrir aux Montréalais un service encore plus efficace de réponse aux plaintes de nature environnementale

Description sommaire

Un service de réponse aux plaintes environnementales existe actuellement à la Ville de Montréal. On y traite annuellement quelque 1200 plaintes reliées à la pollution de l'air et une centaine de plaintes concernant la pollution des eaux. La disponibilité actuelle en dehors des heures d'ouverture des bureaux est de 16 h 30 à 22 h 30 et les fins de semaine de 8 h 30 à 22 h 30. *Cette action vise à offrir aux Montréalais un service 24 heures de réponse aux plaintes environnementales et à garantir le traitement de la plainte dans un délai de 48 heures.*

Retombées

- Environnementales :** Meilleur contrôle de la réglementation environnementale.
- Sociales :** Service aux citoyens accru et amélioration du cadre de vie.
- Économiques :** Meilleure performance environnementale des entreprises montréalaise.

Participez à «l'effet domino» !



Orientation

Pratiquer une gestion responsable des ressources

Action 2.9

Offrir la collecte de résidus de table à tous les résidants montréalais habitant dans les huit logements et moins d'ici 2008

Description sommaire

Les matières putrescibles, qui accaparent près de 40 % de l'espace disponible dans les sites d'enfouissement, pourraient être transformées en compost. *L'action proposée vise à offrir la collecte de résidus de table à tous les résidants montréalais habitant dans les huit logements et moins d'ici 2008.*

Retombées

- Environnementales :** Diminution de la pollution générée par la décomposition des matières putrescibles dans les sites d'enfouissement.
- Sociales :** Diminution des nuisances liées à l'enfouissement des déchets pour les populations avoisinantes aux sites d'enfouissement.
- Économiques :** Utilisation maximale des ressources par la valorisation de matières résiduelles.



Participez à «l'effet domino» !



Orientation

Pratiquer une gestion responsable des ressources

Action 2.10

Mettre en place quatre nouveaux écocentres d'ici 2010

Description sommaire

Les écocentres permettent aux citoyens d'apporter les objets encombrants (cuisinières, frigos, etc.), les résidus de démolition, de rénovation et de construction, les résidus domestiques dangereux (RDD) ainsi que tout autre matière récupérable ou recyclable. Ils jouent un rôle important dans la gestion des matières résiduelles en apportant un service complémentaire aux collectes régulières. Les écocentres de la Ville reçoivent environ 60 000 t annuellement et affichent un taux de récupération/recyclage de presque 70 %. *L'action vise à implanter quatre nouveaux écocentres, ce qui permettra de recevoir 40 000 t de matières supplémentaires.* Sans les écocentres, toutes ces matières se retrouveraient à l'enfouissement.

Retombées

- Environnementales :** Permet de recycler près de 70 % des matières reçues.
- Sociales :** Les citoyens qui se rendent aux écocentres trient leurs matières en vue du recyclage et participent activement à la réalisation des objectifs de recyclage pour Montréal.
- Économiques :** Économies de 50 % pour la Ville pour la gestion de ces matières. Création d'emplois dans le domaine du réemploi et du recyclage.

Participez à «l'effet domino» !



Orientation

Améliorer la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts

Action 2.11

Mettre en place un système de désinfection des eaux usées

Description sommaire

Depuis 30 ans, l'interception et le traitement des eaux usées ont permis d'améliorer considérablement la qualité de l'eau à Montréal. Par contre, des problèmes d'ordre technique persistent, dont l'absence de désinfection des eaux usées.

Le système de l'usine de traitement des eaux usées de la Ville de Montréal est de type physico-chimique. Bien que ce type de traitement agisse sur les charges de matières en suspension et de phosphore, il ne permet pas de récupérer les substances dissoutes dans l'eau et de désinfecter les eaux usées. *L'action proposée vise à mettre en place à la station d'épuration de la Ville de Montréal un système de désinfection des eaux usées.*

Retombées

- Environnementales :** Protection des écosystèmes aquatiques.
- Sociales :** Récupération des usages liés à l'eau.
- Économiques :** Hausse de l'attrait touristique de l'île de Montréal.

La Station d'épuration des eaux usées, dans le cadre du suivi des contaminants toxiques, maintiendra son effort de surveillance, comme elle le fait depuis 1984, afin de respecter ses engagements auprès des gouvernements provincial et fédéral. Concernant les objectifs de rejet en rive, la Station d'épuration veillera (de par ses politiques de bonne gestion) à respecter les objectifs prescrit par le ministère de l'Environnement du Québec afin de minimiser les débordements en rive lors de fortes pluies ou de fonte accélérée des neiges.

Dans le cadre du *Plan d'urbanisme*, la Ville de Montréal affirme son intention d'« assurer une gestion efficace des infrastructures d'eau potable et des eaux usées ». Parmi les moyens proposés, on souhaite mettre en œuvre la désinfection des eaux usées à la station d'épuration.



Participez à «l'effet domino» !



Orientation

Améliorer la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts

Action 2.12

Mettre sur pied un programme de renaturalisation des berges du Saint-Laurent

Description sommaire

Montréal est située au cœur d'un réseau de cours d'eau. Les rives du pourtour de l'île de Montréal et des îles, artificialisées pour la plupart, totalisent 267 kilomètres. La population peut avoir accès à quelque 110 kilomètres (135 en incluant le canal de Lachine) de rives publiques sur le pourtour de l'île de Montréal.

La renaturalisation des berges, qui consiste à convertir des berges bétonnées ou artificialisées en milieux renaturalisés, a pour objectif la récupération des usages liés à l'eau et la remise en place de milieux humides, si tel était le cas auparavant. *L'action proposée vise à renaturaliser des berges pour en faire des milieux riches en biodiversité et présentant un potentiel récréo-touristique.*

Retombées

- Environnementales :** Maintien de la biodiversité.
- Sociales :** Récupération des usages liés à l'eau.
- Économiques :** Hausse de l'attrait touristique de l'île de Montréal.

Participez à «l'effet domino» !



Orientation

Améliorer la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts

Action 2.13

Promouvoir les corvées annuelles de nettoyage des parcs et des rives

Description sommaire

Plusieurs organismes réalisent annuellement des corvées de nettoyage de parcs ou de rives dans la région de Montréal. *L'action proposée vise à promouvoir la participation des organismes partenaires à ces corvées afin d'accroître la portée de ces événements.*

Retombées

- Environnementales :** Protection de l'environnement et préservation de la biodiversité.
- Sociales :** Sensibilisation des employés et de la population à la propreté et à l'écocivisme.
- Économiques :** Réputation internationale de la Ville en matière de propreté des lieux récréo-touristiques et de qualité de vie.



Participez à «l'effet domino» !

Orientation

Adopter de bonnes pratiques de développement durable dans les entreprises, les institutions et les commerces

Action 2.14

Adhérer à des programmes qui visent à optimiser la performance environnementale des organismes

Description sommaire

La bonne performance environnementale d'une organisation peut lui permettre de minimiser l'utilisation de ressources, de réduire les coûts qui y sont associés en plus d'améliorer son image de marque. Pour y arriver, divers programmes sont à la disposition des organisations, notamment des PME. *L'action cherche à promouvoir auprès des partenaires les programmes qui visent à optimiser la performance environnementale, notamment les programmes Enviro-club et Appellation verte.*

Retombées

- Environnementales :** Respect et dépassement des exigences relatives à la réglementation environnementale.
- Sociales :** Amélioration de la santé et de la sécurité des employés en milieu de travail.
- Économiques :** Amélioration de la rentabilité, de la position concurrentielle et du profil environnemental de l'entreprise.

Enviro-club
Enviro-club, une initiative d'organismes fédéraux en partenariat avec le secteur privé, a pour objectif de familiariser les dirigeants des PME aux avantages de la gestion environnementale et de faire l'expérience d'un projet de prévention de la pollution.

Appellation verte
Appellation verte est un programme de certification environnementale gratuit pour les petits commerces de 50 employés. Inspiré de la norme ISO 14001, sa mise en œuvre est mieux adaptée aux petits commerces. Les éco-quartiers Plateau Mont-Royal et Peter McGill octroient la certification.

Participez à «l'effet domino» !





Participez à «l'effet domino» !



4

La mise en œuvre

Participez à «l'effet domino» !





Participez à «l'effet domino» !



La mise en œuvre du *Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise* se fera dans un premier temps par la réalisation des actions de la phase de démarrage 2005-2006, en collaboration avec les arrondissements, les services municipaux et les organismes partenaires. L'engagement de la Ville de Montréal et des partenaires ainsi que la mise sur pied d'un groupe de coordination qui disposera d'un budget de démarrage seront à la base de cette mise en œuvre. De plus, un suivi à l'aide d'indicateurs permettra d'évaluer les progrès de ce plan et un bilan sera produit tous les deux ans.

Le leadership de la Ville de Montréal

La Ville de Montréal entend assumer son leadership dans la mise en œuvre du *Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise*. Elle le fera de plusieurs manières :

- *Au niveau de la réalisation du plan d'action.* La Ville s'engage à mettre de l'avant 24 actions pour la phase de démarrage 2005-2006. Elles sont présentées dans le tableau ci-après.
- *Au niveau de la coordination des travaux.* Un groupe de coordination à l'interne assurera la coordination et le suivi des travaux du plan stratégique.
- *Au niveau du soutien financier.* Un budget de 700 000 \$ est prévu pour l'année 2005.

Participez à «l'effet domino» !



Tableau 1 Contribution proposée de la Ville et des arrondissements de Montréal aux actions de la phase de démarrage (2005-2006) du Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise

Actions	Contribution de la Ville et des arrondissements de Montréal	
Action 1.1	Participer aux grands événements à caractère environnemental	<ul style="list-style-type: none"> Participer annuellement à au moins six grands événements à caractère environnemental.
Action 1.2	Élaborer une stratégie montréalaise globale sur les gaz à effet de serre	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer un plan d'action et débiter dès janvier 2006 l'implantation de mesures afin de réduire les gaz à effet de serre générés par les activités municipales.
Action 1.3	Éliminer la marche au ralenti inutile des véhicules	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser une campagne de sensibilisation à la marche au ralenti inutile des véhicules auprès des employés municipaux dès l'automne 2005. Modifier la réglementation existante sur le territoire de Montréal concernant la marche au ralenti inutile des véhicules de façon à la rendre plus facile d'application à l'été 2005. Coordonner la campagne de sensibilisation à la marche au ralenti inutile des véhicules.
Action 1.4	Réduire les espaces de stationnement au Centre	<ul style="list-style-type: none"> Réduire les stationnements extérieurs illégaux de 2000 unités dans l'arrondissement de Ville-Marie d'ici le début 2007.
Action 1.5	Minimiser la circulation automobile de transit sur le mont Royal (parcours Camillien-Houde et Remembrance)	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser annuellement au moins une intervention pilote à partir de 2005.
Action 1.6	Accroître les infrastructures pour l'utilisation du vélo	<ul style="list-style-type: none"> Ajouter au moins 50 kilomètres de piste cyclable au réseau panmontréalais d'ici la fin 2006. Installer au moins 1000 supports pour vélos d'ici la fin 2006.
Action 1.7	Favoriser le développement de l'autopartage	<ul style="list-style-type: none"> Intégrer cette action dans le Plan de transport. Expérimenter des solutions dans au moins un arrondissement ciblé tout en assurant les opérations d'entretien de la voie publique d'ici la fin 2005.
Action 1.8	Planter en milieu de travail des mesures favorisant le transport durable (transports en commun, covoiturage, vélo, marche)	<ul style="list-style-type: none"> Adhérer à la démarche ALLÉGO en 2005.
Action 1.9	Accroître l'utilisation des véhicules écoénergétiques et (ou) à carburant propre	<ul style="list-style-type: none"> Remplacer toutes les automobiles sous-compactes de la Ville (500) par des véhicules écoénergétiques d'ici 2011. Doubler l'acquisition de camionnettes à moteur à essence de quatre cylindres plutôt que six cylindres (passer de 106 à 212 camionnettes quatre cylindres) d'ici 2011. Réaliser en 2005 une étude de faisabilité pour l'utilisation du biodiesel (B20) et de l'éthanol (E5 ou E10) dans les postes de carburant gérés par la Direction de l'approvisionnement.
Action 1.10	Planter des projets <i>Quartiers 21</i>	<ul style="list-style-type: none"> Planter au moins trois projets pilotes <i>Quartiers 21</i> de démonstration du développement durable à l'échelle locale d'ici la fin 2006.
Action 1.11	Multiplier les points de contact avec l'eau	<ul style="list-style-type: none"> Rendre accessibles au moins quatre points de contact avec l'eau d'ici 2007 par de nouvelles acquisitions en rive, par des ententes ou par l'aménagement de parcs.
Action 1.12	Harmoniser les services de gestion des matières résiduelles	<ul style="list-style-type: none"> Offrir la collecte des matières recyclables à tous les résidents montréalais d'ici l'été 2006. Offrir la collecte des feuilles, des arbres de Noël et des résidus verts (jardins et émondage) à tous les résidents montréalais d'ici l'été 2006. Arrêter la collecte du gazon à Montréal d'ici l'été 2006.
Action 1.13	Élaborer un plan directeur de gestion des matières résiduelles	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer un plan directeur de gestion des matières résiduelles d'ici la fin 2006 afin d'atteindre les objectifs de la <i>Politique québécoise de gestion des matières résiduelles</i>.



Participez à «l'effet domino» !

Tableau 1 (suite)

Actions		Contribution de la Ville et des arrondissements de Montréal
Action 1.14	Implanter des mesures de réduction et de récupération des matières résiduelles dans les institutions, les commerces et les industries	<ul style="list-style-type: none"> • S'engager à mettre en place des mesures en vue de réduire, de réutiliser, de récupérer et de valoriser les matières résiduelles générées dans les bâtiments municipaux. • Faire connaître cet engagement auprès du personnel, des citoyens et des fournisseurs. • Étendre les mesures de réduction et de récupération des matières résiduelles à l'ensemble des bâtiments municipaux corporatifs d'ici la fin 2006.
Action 1.15	Mettre en place des mesures de réduction et de récupération des matières résiduelles dans les lieux publics	<ul style="list-style-type: none"> • Implanter la collecte sélective dans au moins la moitié des grands parcs de Montréal d'ici la fin 2006. • Installer 200 bacs de récupération sur et près des quais de stations de métro d'ici l'été 2005.
Action 1.16	Adhérer à des programmes pour passer à une consommation d'eau plus efficace	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer et implanter un programme municipal d'économie d'eau à compter de l'été 2005.
Action 1.17	Contrôler les usages illicites de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre sur pied une unité de contrôle des usages illicites de l'eau d'ici la fin 2005.
Action 1.18	Développer un programme ciblé d'élimination des raccordements croisés	<ul style="list-style-type: none"> • Résoudre au moins deux situations critiques de qualité de l'eau en rive qui sont dues aux raccordements croisés d'ici la fin 2006. • Compléter le diagnostic d'au moins quatre autres secteurs parmi les onze secteurs prioritaires désignés par les comités ZIP de l'île de Montréal.
Action 1.19	Mettre en place des mesures pour passer à une consommation d'énergie plus efficace	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre les projets d'amélioration énergétique en mettant sur pied au moins quatre projets dans les bâtiments municipaux d'ici la fin 2005. • Continuer d'offrir une aide financière pour chaque projet construit dans le cadre de l'opération <i>Solidarité 5000 logements</i> conforme aux normes Novoclimat Logements.
Action 1.20	Créer et animer un réseau d'échanges sur le développement durable	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonner les travaux de mise sur pied du réseau d'échanges. • Soutenir et promouvoir les activités liées au réseau d'échanges à partir de l'automne 2005.
Action 1.21	Implanter un système de gestion environnementale	<ul style="list-style-type: none"> • Implanter un système de gestion environnementale dans au moins cinq unités administratives (directions et arrondissements) d'ici la fin 2006. • Assurer une gestion écologique d'au moins un bâtiment municipal en 2005 et évaluer l'exportation de solutions à d'autres bâtiments municipaux pour 2006.
Action 1.22	Mettre en place une gestion écologique du milieu naturel des grands parcs	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place une gestion écologique du milieu naturel du parc du Mont-Royal d'ici l'été 2006.
Action 1.23	Intégrer des critères de développement durable dans les processus décisionnels et l'achat de biens et de services	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des outils pour intégrer des critères de développement durable au processus décisionnel de la Ville d'ici la fin 2005. • Élaborer une politique d'approvisionnement axée sur le développement durable d'ici la fin 2005. • Élaborer un écobudget 2006 pour la Direction de l'environnement.
Action 1.24	Mettre sur pied un concours de design industriel axé sur la réduction de la quantité de déchets à traiter	<ul style="list-style-type: none"> • Collaborer au concours de design industriel axé sur la réduction de la quantité de déchets à traiter.

Participez à «l'effet domino» !



L'engagement des partenaires

L'une des caractéristiques de la mise en œuvre du plan stratégique est l'engagement des partenaires à réaliser certaines des actions du plan. Les partenaires qui le souhaitent pourront s'y associer :

- en contribuant à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs actions de la phase de démarrage;
- en relevant le défi lancé aux partenaires par la Ville, qui consiste à réaliser au moins trois actions de la phase de démarrage.

Le Défi-partenaires est un engagement collectif que prennent la Ville de Montréal et ses partenaires. C'est une opération visant à consolider un groupe d'organismes qui affiche ouvertement son intention de faire un pas de plus pour le développement durable de la métropole.

Les actions qui font l'objet d'un **Défi-partenaires** sont :

- Participer aux grands événements à caractère environnemental (action 1.1)
- Éliminer la marche au ralenti inutile des véhicules (action 1.3)
- Accroître les infrastructures pour l'utilisation du vélo (action 1.6)
- Implanter en milieu de travail des mesures favorisant le transport durable (transports en commun, covoiturage, vélo, marche) (action 1.8)
- Accroître l'utilisation des véhicules écoénergétiques et (ou à carburant propre) (action 1.9)
- Implanter des projets *Quartiers 21* (action 1.10)
- Implanter des mesures de réduction et de récupération des matières résiduelles dans les institutions, les commerces et les industries (action 1.14)
- Adhérer à des programmes pour passer à une consommation d'eau plus efficace (action 1.16)
- Mettre en place des mesures pour passer à une consommation d'énergie plus efficace (action 1.19)
- Créer et animer un réseau d'échanges sur le développement durable (action 1.20)
- Implanter un système de gestion environnementale (action 1.21)
- Intégrer des critères de développement durable dans les processus décisionnels et l'achat de biens et de services (action 1.23)
- Mettre sur pied un concours de design industriel axé sur la réduction de la quantité de déchets à traiter (action 1.24)

La participation de la collectivité montréalaise

Le succès de la mise en œuvre du *Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise* sera fonction du leadership de la Ville de Montréal ainsi que de la participation des organismes partenaires et des citoyens montréalais à cette démarche. Plusieurs actions proposées dans la phase de démarrage du Plan font intervenir une diversité de membres de la collectivité, telles l'action 1.10 (*Quartiers 21*) ou 1.3 (Marche au ralenti inutile des véhicules). Par ailleurs, d'autres actions visent seulement une certaine proportion des organismes, par exemple l'action 1.9



Participez à «l'effet domino» !

(acheter des véhicules écoénergétiques) qui s'adresse tout particulièrement à ceux qui sont propriétaires de véhicules.

Un plan de communication permettra de faire connaître les réalisations des partenaires et de susciter la participation de la collectivité montréalaise.

La mise à jour du Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise

Le plan stratégique comprend un plan d'action pour la phase de démarrage 2005-2006 et des actions proposées d'ici 2009. Dans la phase de démarrage, quatre orientations et 24 actions sont privilégiées.

Pour la période 2007-2009, un second plan d'action sera produit. L'évaluation du premier plan d'action, la planification et la conception des mesures pour cette deuxième phase débiteront en 2006.

Les comités

Comité des partenaires

Les partenaires et les représentants des services municipaux et des arrondissements seront invités à se rencontrer annuellement afin d'échanger sur l'évolution du plan, de rendre compte de leurs engagements et de proposer des ajustements si nécessaires.

Comité de liaison

Un comité de liaison entre le comité des partenaires et la direction responsable de la mise en œuvre du plan sera créé afin de suivre son évolution et de proposer des recommandations si nécessaires. Trois rencontres par année sont prévues.

Le suivi

Une série d'indicateurs ont été développés. Deux types d'indicateurs ont été retenus, soient les indicateurs de l'état de l'environnement et les indicateurs d'action.

- Les **indicateurs de l'état de l'environnement** ont pour objectif de donner un aperçu des progrès ou des reculs en matière d'environnement sur le territoire montréalais.
- Les **indicateurs d'action** ont pour objectif de suivre l'état d'avancement des actions du plan stratégique.

Les indicateurs de l'état de l'environnement ne donnent pas un compte rendu exhaustif, mais plutôt une image de l'environnement à un moment précis dans le temps ainsi que son évolution. Un indicateur présente toujours un modèle de la réalité, non la réalité elle-même; c'est pourquoi les résultats des indicateurs seront accompagnés d'une brève interprétation.

Participez à «l'effet domino» !



Cinq critères de sélection ont été retenus pour déterminer les indicateurs:

1. Les données doivent provenir de **sources fiables et rigoureuses**;
2. Les indicateurs doivent permettre d'illustrer les **progrès ou les reculs à l'égard des orientations prioritaires du plan**;
3. Les indicateurs doivent illustrer des **phénomènes montréalais**;
4. Les indicateurs doivent demeurer à la fois assez simples pour s'adresser à la **population** et précis pour rejoindre les **partenaires du plan stratégique**;
5. Les données doivent être **publiques**, disponibles annuellement et à **faible coût**.

Selon les orientations prioritaires, les indicateurs² retenus sont les suivants :

Orientation	Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre
-------------	--

Indicateur 1 : Nombre de jours avec une mauvaise qualité de l'air

Indicateur 2 : Nombre de déplacements en transports en commun

Indicateur 3 : Nombre de véhicules immatriculés

Indicateur 4 : Débit journalier moyen de la circulation sur les ponts et les autoroutes de Montréal

Indicateur 5 : Nombre d'usagers du vélo à des fins utilitaires

Orientation	Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels
-------------	--

Indicateur 6 : Nombre de plaintes des citoyens concernant la qualité de vie

Indicateur 7 : Qualité bactériologique de l'eau en rive dans la région de Montréal (QUALO)

Indicateur 8 : Nombre de jours avec un taux de pollen d'herbe à poux élevé

Indicateur 9 : Superficie des aires protégées en milieu terrestre sur l'île de Montréal

Indicateur 10 : Superficie des parcs montréalais

Indicateur 11 : Nombre de kilomètres de rives publiques et de points d'accès à l'eau

Orientation	Pratiquer une gestion responsable des ressources
-------------	--

Indicateur 12 : Nombre d'avis d'ébullition de l'eau potable

Indicateur 13 : Consommation d'énergie et équivalents en GES pour l'île de Montréal

Indicateur 14 : Quantité d'eau potable produite annuellement

Indicateur 15 : Indice de qualité de l'eau du fleuve en aval de l'île de Montréal

Indicateur 16 : Quantité de matières résiduelles générées, récupérées et éliminées

² Voir le document en annexe pour la description détaillée des indicateurs.

Orientation	Adopter de bonnes pratiques de développement durable dans les entreprises, les institutions et les commerces
-------------	--

Indicateur 17 : Nombre d'associations œuvrant en environnement

Indicateur 18 : Nombre d'organisations qui participent au *Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise* et nombre d'actions en cours de réalisation

Indicateur 19 : Nombre d'arrondissements dotés de programmes de sensibilisation à l'environnement

Indicateur 20 : Nombre d'industries, de commerces et d'institutions qui possèdent une certification environnementale ou un programme environnemental volontaire

Participez à «l'effet domino» !





Participez à «l'effet domino» !



Les annexes

Participez à «l'effet domino» !





Initiateurs de «l'effet domino» !



Aéroports de Montréal	Comité ZIP Jacques-Cartier	Hydro-Québec
Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de Montréal	Comité ZIP Ville-Marie	Institut canadien des produits pétroliers
Agence de l'efficacité énergétique du Québec	Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île	Institut national de la recherche scientifique
Agence métropolitaine de transport	Commission scolaire de Montréal	Jacques Whitford Environnement
Alliance des professeurs et professeurs de Montréal (CSQ)	Commission scolaire English-Montréal	Le Sentier urbain
Association Habitat Montréal	Commission scolaire Lester B. Pearson	La Biosphère
Association industrielle de l'est de Montréal	Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys	Le Consortium Écho-Logique
Association québécoise de vérification environnementale	Communauto	Les Amis de la Montagne
Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie	Conseil central du Montréal métropolitain – CSN	Mat Montréal
Association québécoise pour la promotion de l'éducation relative à l'environnement	Conseil jeunesse de Montréal	Merck Frosst
Association sportive et communautaire du Centre-Sud	Conseil patronal de l'environnement du Québec	Ministère de l'Environnement du Québec – Direction régionale de Montréal
Bell Canada	Conseil pour la réduction des accidents industriels majeurs	NOVA Envirocom
Bombardier Transport	Conseil régional de développement de l'île de Montréal	Projet Concordia Durable
Cégep du Vieux-Montréal	Conseil régional de l'environnement de Montréal	RECYC-QUÉBEC
Cégep de Saint-Laurent	Conseil régional FTQ Montréal métropolitain	Regroupement de services Éco-quartier
Centrale des syndicats du Québec	Corporation Saint-Laurent Éco-GESTENV	Réseau Environnement
Centre d'excellence de Montréal en réhabilitation de sites	Eco-quartier de Cartierville	Société d'animation de la promenade Bellerive
Centre d'expertise sur les matières résiduelles	Éco-quartier de la Pointe-aux-Prairies	Société de biologie de Montréal
Chaire d'études sur les écosystèmes urbains de l'UQÀM	Éco-quartier de Laurier	Société de développement communautaire de Montréal
Chambre de commerce du Montréal métropolitain	Éco-quartier de Sainte-Marie	Société de développement environnemental de Rosemont
Chambre de commerce et d'industrie de l'Est de l'île de Montréal	École d'urbanisme de l'Université McGill	Société de transport de Montréal
Coalition pour les alternatives aux pesticides	École polytechnique de Montréal	Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive
Coalition Verte	Environnement jeunesse	Technopôle Angus
Collège de Rosemont	Équiterre	Terres Urbaines
Comité d'action et de concertation en environnement au Collège de Rosemont	Ferme Pousse-menu	Transport 2000
Comité de vigilance environnementale de l'est de Montréal	Gaz Métro	Travaux publics et Services gouvernementaux du Canada
Comité sectoriel de la main-d'œuvre en environnement	Greenpeace	Troupe Luni-Vert
	Groupe d'études interdisciplinaires en géographie et environnement régional de l'UQÀM	Union des consommateurs
	Groupe de recherche en écologie sociale de l'Université de Montréal	Université de Montréal
	Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement	Université du Québec à Montréal
	HEC Montréal	Vélo Québec
	Héritage Montréal	Voyagez futé Montréal
		Ville de Montréal
		Voisins Du Sault